

Explication des choix pour établir le projet



Pièce n° 1-2 du rapport de présentation

SCOT APPROUVE LE 27 FEVRIER 2014



SOMMAIRE

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES IDENTIFIÉS AU REGARD DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL PROSPECTIF 3

LE CHOIX DU PROJET DE DEVELOPPEMENT (PADD) AU REGARD DES AUTRES ALTERNATIVES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE ET DES TENDANCES À L'ŒUVRE 8

LES ALTERNATIVES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE A 20 ANS (SCENARIOS PROBABLES D'EVOLUTION) ET L'ANALYSE DE LEUR CARACTERE DURABLE 8

LA JUSTIFICATION DES CHOIX DU PROJET DE DEVELOPPEMENT (PADD) 16

LA MISE EN ŒUVRE DU PADD DANS LE DOO DU SCOT 33

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES IDENTIFIÉS AU REGARD DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL PROSPECTIF

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT, un séminaire prospectif autour des conclusions du diagnostic et de l'état initial de l'environnement a permis de confirmer et d'approfondir les tendances d'évolution du territoire ainsi que les enjeux et perspectives sous-tendus.

LE MODE DE DÉVELOPPEMENT : un territoire en transition

Le Thionillois compte 244 000 habitants (estimation 2013). Après une longue période de régression démographique, il gagne à nouveau de la population depuis la fin des années 90, avec un taux de croissance bien supérieur à ceux des moyennes lorraine et mosellane (autour de 1 150 nouveaux habitants supplémentaires chaque année, soit un taux de croissance de 0,44%/an à comparer à 0,19%/an pour la Moselle). Ce phénomène est une caractéristique forte qui s'est traduite par un renouveau de l'attractivité résidentielle auquel le desserrement luxembourgeois et messin ont fortement participé. L'arrivée de nouvelles populations, d'origine diverse (autres régions française, étranger..) générant un taux migratoire positif en rupture avec les tendances baissières antérieures a permis d'engager une stabilisation du solde naturel et l'amorce d'une nouvelle dynamique territoriale mettant en avant l'attractivité globale du territoire. Cette attractivité induit plusieurs tendances à l'œuvre structurantes :

- Une amélioration globale du niveau de construction, avec des secteurs plus dynamiques : l'Arc Mosellan et au

voisinage de la frontière luxembourgeoise. Le territoire compte 101 044 résidences principales et a observé des croissances du parc de l'ordre 12,5% entre 1999 et 2009 selon une répartition inégale : plus de 20% dans l'Arc Mosellan et Cattenom et environs, tandis que le Val de Fensch et Portes de France étaient à moins de 10%.

- Une inversion historique de l'emploi, qui progresse (+4 350 emplois entre 1999 et 2009) mais moins que les actifs occupés ; ce qui traduit 2 phénomènes. Le premier, relève de l'économie luxembourgeoise qui finit par générer un effet sur le territoire autour de l'économie résidentielle et du service aux entreprises. Le second, tient quant à lui de tendances à la périurbanisation s'inscrivant dans des mouvements à l'échelle du sillon mosellan, où se sont d'ailleurs concentrés les principaux flux de personnes et de biens tout au long de l'histoire industrielle et post industrielle du territoire.

Cette trajectoire appelle plusieurs enjeux majeurs :

- L'importance du développement des services adaptés aux nouveaux besoins des habitants pour acter cette embellie démographique et porteuse d'équilibre (solde naturel).
- L'émergence de nouvelles logiques économiques vers des activités à plus haute valeur ajoutée et plus diversifiées est réelle, mais elles restent fragiles et nécessitent d'être renforcées pour éviter un phénomène de périurbanisation et de dissociation géographique des types d'emplois : l'emploi salarié privé diminue ou stagne de nouveau depuis le milieu des années 2000, l'économie présentielle (tourisme...) et les services aux entreprises augmentent modérément.
- L'articulation du développement avec un vaste espace rural et agricole. L'agriculture ne détient pas de spécialisation particulière hors de la forêt, du vin et des fruits et s'inscrit dans une dynamique active avec un renforcement net des surfaces pour la culture céréalière et une diversification vers des circuits courts (contribuant aussi à une valorisation touristique structurante – Mangeons Mosellan...).

L'ECONOMIE DES FLUX

Le thionvillois est traversé par des flux européens majeurs qui le placent au cœur des mouvements de personnes et de marchandises de la Grande Région. Ce contexte induit des enjeux d'adaptation et d'organisation des réseaux pour mieux :

- Répondre aux besoins de déplacement dans le territoire ;
- S'insérer à l'échelle européenne, et tirer bénéfices des flux plus lointains qui sont aussi constitutifs de la réalité quotidienne du territoire en termes de fréquentation routière et de mobilités transfrontalières alternantes.

En effet, si les flux sont importants et le réseau de déplacements dense, le Thionvillois en reçoit que très partiellement les bénéfices et reste en quelque sorte périphérique aux réseaux nord est européens. Dans ce sens, le territoire marque une forte dépendance aux emplois extérieurs (Metz et Luxembourg) : seule la moitié des actifs occupés résidant au sein du SCOT y travaille également. Ici, se rejoignent les enjeux à la fois de positionnement économique et de gestion des mobilités qui en premier lieu doit faire face au sur-traffic de l'A1 (100 000 véhicules/jour) et de l'hyper fréquentation de transports collectifs concentrée sur l'Axe ferré Metz Luxembourg, alors que les autres branches de l'étoile ferroviaire de Thionville interviennent peu dans la structuration des déplacements (vers Trèves et Audun-le-Roman).

Cette situation des transports n'est pas nouvelle, et a appelé la programmation de nombreux projets visant à la fois à mieux irriguer l'axe mosellan au bénéfice de l'ensemble de la Lorraine et de la Grande Région et mieux adapter les modes de déplacements. Cette programmation vise aussi à développer les NTIC, point fondamental à la maturation d'une diversification et une montée en gamme de l'économie que dessinent les tendances à l'œuvre.

L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

La structuration interne du Thionvillois reste fragile, tandis que des influences extérieures importantes se font jour, en fonction des effets d'une périurbanisation croissante à partir de la Ville de Luxembourg, mais également à partir de Metz.

Son impact est cependant divers selon les secteurs du territoire. Des ajustements sont donc nécessaires pour éviter le risque d'une trop forte divergence des modes de développement selon les différents secteurs territoire. Ces ajustements concernent :

- La répartition des équipements qui se concentrent en toute logique dans les grandes agglomérations et qui pose l'enjeu du développement des services de proximité (dans le rural comme dans les secteurs périurbains), mais également celui des équipements supérieurs dans le contexte de la relative proximité à Metz et Luxembourg.
- Les polarités commerciales impliquant de renforcer une structuration complémentaire et dynamique entre les centres urbains et la périphérie, proche ou plus lointaine. Le développement notable de l'appareil commercial au Luxembourg nécessite de ce point de vue une prise en compte particulière. L'équilibre de l'armature commerciale nécessite ainsi de :
 - Affirmer la diversité commerciale et lutter contre l'évasion sur les secteurs cibles de l'équipement de la maison et de la personne ;
 - Tenir compte du rôle de proximité que joue les parcs commerciaux structurants (Linkling...) ;
 - Articuler le commerce de périphérie avec l'objectif de soutenir la vitalité du commerce de centre ;
 - Etendre l'offre commerciale en secteur rural.

Ces enjeux recouvrent, comme on le voit, des notions de diversité et d'irrigation en services et commerces à l'échelle du territoire afin

d'accroître leur accessibilité et de répondre aux besoins des habitants dans une logique de réduction des déplacements contraints.

Ils s'articulent aussi avec une évolution de la population qui globalement connaît un vieillissement limité (le territoire se caractérise par son niveau de personnes en âge de travailler - 22 % de 20-44 ans contre 20,8 % pour la France) ; ce qui est à porter au bénéfice de la création d'emplois et de revenus d'activités mais implique aussi de développer l'attractivité des services pour capter et maintenir cette population dans le territoire.

LA GESTION DE L'ESPACE

La transition à l'œuvre dans le territoire est marquée par un renouveau des espaces économiques et résidentiels avec :

- une gestion des parcs d'activités économiques qui se précise, mais dans le cadre d'un positionnement et d'une stratégie économique globale à clarifier et à promouvoir notamment au prisme des nouvelles logiques économiques qui émergent (enjeu d'affirmation des cibles économiques et des coopérations recherchées avec Metz et Luxembourg notamment) ;
- une gestion des nouveaux espaces résidentiels montrant une certaine maîtrise des modes d'urbanisation.

Cette situation nouvelle conduit à mettre en évidence des enjeux :

- De renouvellement urbain (friches industrielles, amélioration de l'habitat) et d'affectation de ces espaces ainsi que des nouveaux espaces afin de mieux optimiser l'utilisation du sol en « corrigeant » des occupations anciennes qui ne sont plus appropriées au mode de fonctionnement ni au mode de vie actuels et à venir. Si la présence de friches urbaines constitue une base pour accueillir de futurs développements, elle est cependant mal connue au plan opérationnel et implique, malgré les surfaces significatives théoriques, des

investigations à l'échelle communale pour lever plusieurs éléments hypothéquant leur réutilisation réelle : le niveau de pollution, la situation foncière, le temps incompressible pour permettre de remobiliser les terrains à la faveur d'un projet d'aménagement.

- De consommation d'espace : 1 500 ha ont été prélevés entre 1999 et 2009, soit une consommation supérieure aux moyennes départementales (parmi ces 1 500 ha, il a été estimé sur la base des données de la DTT que 774 ha relevait de l'habitat, 406 ha du développement économique et 275 ha des infrastructures et autres ouvrages, les 46 ha restant incombant de délaissés sans affectation précise). Si cette consommation d'espace est importante, elle s'est effectuée globalement par un mode de développement relativement compact puisque 48% des nouvelles constructions étaient collectives (entre 1999 et 2008). En outre, le tissu urbain traditionnel présente une certaine compacité : peu de dents creuses, mais également peu de capacité de densification horizontale sans renouvellement urbain important (démolition / reconstruction).
- D'intégration dans l'armature environnementale (trame verte et bleue) dans un contexte où les espaces naturels emblématiques sont peu en contact avec l'urbanisation dense mais s'inscrivent dans la trame d'une nature ordinaire importante pour les équilibres écologiques, le fonctionnement du cycle de l'eau et la maîtrise du fractionnement spatial déjà relativement marquée du territoire (lié aux infrastructures). En effet, les liens formés par les terres agricoles, les espaces bocagers et boisés ponctuels, les prairies et zones humides constituent des potentiels de développement des échanges écologiques entre les milieux naturels remarquables (forêts, zones humides remarquables...) et des appuis à la qualité paysagère qui sont particulièrement à mettre en valeur à proximité des zones urbaines denses afin de valoriser le cadre de vie.

LA PREVENTION DES RISQUES

Les risques sont relativement sectorisés mais ont des effets localement importants : notamment dans les domaines des risques miniers et de l'inondation ou lorsqu'ils se cumulent avec d'autres types de dangers à prévenir (nucléaire...). Grâce à la DTA et aux PPR multiples établis, le territoire bénéficie d'un bon niveau de gestion des risques. En revanche, la proximité des contacts de certains secteurs urbains avec des zones à risque supposera de tenir compte des limitations ponctuelles engendrées et nécessitant de renforcer la mutualisation du développement entre communes (Sierck, quelques communes du Val de Fensch, Cattenom).

LE CADRE DE VIE

Le Thionvillois offre des paysages diversifiés et de grande qualité, dominés par ses continuum forestiers, ses côtes de Moselle et la Moselle, dont la valorisation est au centre de multiples actions (projet MORO, utilisation fluviale, liaisons douces...). Conjointement, l'espace urbain procure lui aussi une certaine diversité de cadre de vie et s'inscrit dans une transition à l'oeuvre traduisant les enjeux d'attractivité et de fonctionnalité à relever :

- Les agglomérations en recomposition urbaine comme dans le Val de Fensch et en structuration d'une nouvelle urbanité comme à Yutz et Thionville marquent le besoin de renforcer la qualité des espaces publics et de concilier une évolution des formes urbaines qui selon les secteurs permettent plus de densité avec l'enjeu de gérer le besoin d'espace pour le stationnement ou vise à requalifier des sites denses pour « corriger » leur dysfonctionnement fonctionnel et esthétique (place du piéton, nature en ville...).
- Un bâti remarquable auquel le territoire est attentif mais qui détient un potentiel de valorisation paysagère et touristique à développer.

- Des contacts entre urbanisations et espaces naturels et agricoles proches qui offrent peu de perméabilité.
- Des espaces publics valoriser pour qu'ils favorisent le dynamisme commercial et la vie sociétale (services, équipements collectifs...).

Cette diversité et l'amélioration de la qualité urbaine constituent un bras de levier pour la stratégie de positionnement du territoire puisqu'elles interpellent directement les enjeux d'attractivité au regard des besoins différents des habitants et des entreprises qui rappelons-le s'inscrivent dans une évolution du tissu économique en faveur des services à plus grande valeur ajoutée et à la personne. Ainsi, ce point met en évidence la collusion et le caractère indissociable entre attractivités du cadre de vie et économique que le mode de développement du territoire est en train d'opérer et qui nécessite d'être accompagnée et organisée. Le tourisme est un facteur actif potentiel pour le rapprochement et le soutien entre économie et qualité de vie. Bien que n'étant pas une destination touristique de premier plan à l'échelle nationale et que la capacité d'hébergements soit peu développée, le Thionvillois détient plusieurs potentiels : la proximité de bassin de population relativement important (Allemagne, Luxembourg, Belgique, Sillon Mosellan...), un développement substantiel des activités de cultures, des thématiques majeures qui peuvent l'identifier à grande échelle (Hackenberg, villes fortifiées, tourisme vert, gastronomie...). Le tourisme se place ainsi comme un élément potentiel sérieux pour la valorisation de l'image territoriale et le développement des services profitables à la qualité de vie.

LA LIBERTE DE CHOIX

Les mutations du mode de développement économique et résidentiel induisent une diversification des emplois, donc des besoins en qualification, une diversification des revenus donc des besoins en logements...

En tout état de cause, l'évolution récente du mode de développement constitue une base donnant plus de marges de manœuvre pour les choix du territoire : ses ressources humaines et économiques se sont diversifiées, et les ressources environnementales sont également dans une phase de gestion plus qualitative.

Toutefois, cette évolution pose la question de la diversité du parc de logements pour maintenir la croissance démographique et l'attractivité nécessaire au développement économique à l'œuvre :

- Peu de petits logements : le renforcement de l'offre en logements de petite taille est nécessaire pour répondre aux besoins du desserrement des ménages.
- Un contexte immobilier et foncier tendu : avec des demandes très différentes en termes de produits immobiliers et de niveaux de services urbains.
- Une spécialisation de l'offre en logements dans certains secteurs sur le segment de l'habitat individuel.

Ceci montre un des enjeux du SCOT d'équilibrer qualitativement et spatialement l'offre en logement afin qu'elle soit un élément moteur de la dynamique interne du territoire et que cette dynamique s'articule avec les pressions externes venant du Luxembourg ou de l'agglomération messine.

Pour établir sa politique de développement, le Thionvillois peut compter sur plusieurs atouts lui offrant ainsi une plus grande liberté pour choisir son projet :

- Une ressource en eau abondante bien que très mobilisée et nécessitant de poursuivre l'amélioration de sa qualité.
- Des grands projets qui constituent de nouvelles impulsions à la diversification économique à l'œuvre et au renforcement des équipements dans la gamme supérieure :
 - Terra Lorraine, vecteur imminent de fonctions tertiaires ;

- Europort, plaçant le Thionvillois en position active de l'hinterland d'Anvers, avec Metz ;
- Gesec et le 3^{ème} Lieu, de grands équipements renforçant les fonctions supérieures métropolitaines,
- L'OIN Alzette-Belval, développant un projet complet d'agglomération transfrontalière à haute valeur ajoutée ;
- Ulcos/Lis, portant une diversification économique en soutien de l'industrie,
- Le port exemplaire de Basse-Ham, élément structurant de la politique touristique autour de la Moselle ;
- ...

Ces grands projets, dont les effets sur le fonctionnement du territoire sont à prendre en compte, matérialisent aussi à leur échelle l'évolution du Thionvillois vers des fonctions métropolitaines affirmées dont le rayonnement s'accroît et interpelle la structuration de plusieurs espaces :

- celui du Thionvillois lui-même en terme de cohérence interne économique, résidentielle et en matière de transport,
- celui du Sillon Mosellan, avec les enjeux croissants de coopérations avec Metz et Luxembourg.
- celui de la Grande Région, mettant en avant des enjeux et objectifs de structuration et coopérations permettant la valorisation de cet espace à une dimension européenne.

LE CHOIX DU PROJET DE DEVELOPPEMENT (PADD) AU REGARD DES AUTRES ALTERNATIVES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE ET DES TENDANCES À L'OEUVRE

Les alternatives d'évolution du territoire à 20 ans (scénarios probables d'évolution) et l'analyse de leur caractère durable

Au travers d'un exercice prospectif, le processus de SCOT a permis d'identifier plusieurs scénarios ou alternatives possibles de développement pour le territoire à échéance 20 ans.

Le Scénario 4, en prolongeant les tendances à l'œuvre, constitue « le fil de l'eau » de l'évolution du territoire et sert ainsi de référence.

L'ensemble des scénarios a été analysé et débattu avec les élus en observant pour chaque alternative à la fois les facteurs positifs et donc souhaitables ainsi que les risques à éviter ou maîtriser. L'objectif de cette analyse était de mesurer le caractère durable du mode de développement au travers des composantes sociales, environnementales et économiques. En substance, il s'agissait d'évaluer en quoi le scénario :

- permettait d'améliorer ou de gérer un enjeu existant ;*
- agissait positivement ou négativement sur la robustesse des équilibres globaux de fonctionnement du territoire ;*
- engendrait des incidences sur l'environnement. Sur ce point, il est important de noter que L'évaluation environnementale a été mise en œuvre tout au long du projet de SCOT et qu'elle s'est accompagnée d'une démarche spécifique d'optimisation du choix du mode de développement au regard des enjeux du grenelle de l'environnement.*
- présentait des risques ou des limites de faisabilités.*

Sur cette base, les élus ont choisi les axes du projet de développement constituant l'armature du PADD du SCOT.

4 scénarios ou alternatives de développement à horizon 20 ans ont été explorés :

- ⇒ Scénario 1 : le levier des effets résidentiels pour organiser et développer un positionnement qualitatif et misant sur la diversification des services, en particulier destinés aux personnes.
- ⇒ Scénario 2 : Le levier de la structuration urbaine interne au territoire pour organiser de nouvelles fonctions et développer fortement les coopérations internes et externes.
- ⇒ Scénario 3 : Le levier métropolitain comme élément structurant et marquant les enjeux du rayonnement de la Grande Région.

Note : Ce scénario n'est pas autonome et constitue le prolongement du scénario 3 qui donne les ressources suffisantes pour assurer un rôle structurant du territoire dans un périmètre très élargi.

- ⇒ Scénario 4 : le levier de l'amélioration sectorielle des atouts du territoire

Note : Prolongeant les tendances à l'œuvre, ce scénario « au fil de l'eau » constitue une référence pour l'analyse des autres alternatives.

Les pages qui suivent décrivent et analysent chacun des scénarios afin d'évaluer leur caractère durable et les limites de l'acceptabilité environnementale du développement et afin d'identifier les éventuels facteurs de risques ou le niveau d'effort à produire pour mettre en œuvre ces scénarios.

→ Scénario 1 : la Californie du Luxembourg...

Ce scénario extrapole et se base essentiellement sur la tendance de fort développement résidentiel lié à la proximité du Luxembourg et qui est capitalisé pour servir de moteur principal au mode de développement. Il constitue en quelque sorte un scénario « au fil de l'eau » mais orienté sur l'insertion très forte du territoire dans les dynamiques luxembourgeoises. Si dans cette configuration le territoire n'évolue pas négativement au moins dans un premier temps et peut renforcer son attractivité globale en améliorant la qualité de vie, environnementale et économique, plusieurs facteurs limitant apparaissent :

- Une dépendance économique externe accrue posant la question de la stabilité du mode de développement et notamment des équilibres résidentiels et sociaux du territoire (rotation forte des ménages, risque de fort vieillissement, vulnérabilité aux aléas économiques...).
- Une inscription partielle dans les politiques métropolitaines mettant peu en valeur les atouts et objectifs de la Grande Région ainsi que les coopérations avec l'agglomération messine.
- Une consommation d'espace accrue et une gestion des déplacements très concentrées sur les échanges transfrontaliers qui ne propose pas de solutions spécifiques pour améliorer la fluidité des flux dans tout le sillon mosellan.
- Une politique énergétique complexe à développer compte tenu de la relative diffusion du développement.

Les effets sur l'évolution du territoire au regard des enjeux du diagnostic et de l'EIE et incidences environnementales.

Mode de développement : une amélioration du niveau de service à la population et des modes de déplacements vers le Luxembourg. Un risque déterminant d'une périurbanisation difficile à maîtriser dans un contexte de pression foncière accrue. En effet, le positionnement résidentiel du territoire pour qu'il soit qualitatif nécessite des

d'investissements de départ très importants et une parfaite coordination de la qualité urbaine à l'échelle du territoire (maîtrise foncière...). Si de tels investissements ne sont pas au rendez-vous et continus tout au long du projet, le scénario peut glisser vers une périurbanisation déqualifiante et génératrice de dommages sur l'environnement et les conditions de mobilités.

Economie des flux : des flux qui misent sur les rapports de proximité en étant exposés aux problématiques fortes des mobilités alternantes et des transits à grande échelle. Des fonctions économiques favorisées en espaces urbains (services à la personne) et la poursuite d'un tissu industriel et productif sur les filières phares du territoire.

Equilibre du territoire : une valorisation des atouts des différents secteurs du territoire mais qui est confronté à des problématiques de répartition différenciée des populations ; le Sillon Mosellan étant en quelque sorte perçu essentiellement comme un espace fonctionnel de services et de déplacements alors que le reste du territoire est approprié par les habitants comme un espace de vie et de loisirs.

Gestion de l'espace : la valorisation de la trame environnementale se développe en tant que moteur de l'attractivité résidentielle mais elle est confrontée à la consommation importante d'espace qui engendre des pressions diffuses se généralisant sur les milieux relictuels tels que bocage, petits boisements, cours d'eau et sur l'espace agricole (conflits d'usages). La consommation d'espace est marquée par une intensité urbaine peu élevée dans les projets en extension.

Prévention des risques : le scénario implique surtout des besoins de maîtrise des nuisances sonores et des pollutions domestiques ; ce qui ne pose pas de problématique particulière.

Cadre de vie : en amélioration sauf sur les conditions d'accès aux services supérieurs concentrés dans le Sillon Mosellan. En revanche, le tourisme devient un vecteur d'activité croissant et bien décliné à l'échelle de tout le territoire.

Liberté de choix : une consommation d'eau potable accrue en raison de l'effet démographique et de l'économie résidentielle.

Les indicateurs clés du scénario à horizon 20 ans	
Evolution de la population	+ 38 000 nouveaux habitants portant la population à 282 000 habitants à 20 ans grâce à un solde migratoire très positif dynamisant aussi le sole naturel
Evolution du parc de résidence principale	+ 31 000 nouveaux logements à 20 ans soit 1 550 logements par an
Evolution de l'emploi	+ 15 400 nouveaux emplois avec un taux d'emplois à l'hectare de 16.
Evolution du taux d'emplois	0,65 (0,66 en 2012)
Consommation d'espace en extension	2 000 ha dont 1 700ha pour l'habitat et 270 ha pour le développement économique, en extension (ces 270 ha viennent en supplément des 180 ha actuellement disponibles dans le territoire pour l'offre foncière économique).
Intensité globale de développement	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements <p><i>Référence 1999-2009, pour 1 ha consommé le territoire a accueilli</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements

→ Scénario 2 : un territoire pivot

Ce scénario s'appuie sur la transition à l'œuvre du territoire marquée par une amorce de sa diversification économique et le renforcement des fonctions et des coopérations métropolitaines. Le territoire développe ainsi son attractivité économique et résidentielle en renforçant le poids, la qualité et le niveau d'équipement de ses pôles urbains qu'il organise en réseau. L'agglomération thionvilloise s'identifie comme pôle d'équilibre qui ne l'extrait pas des flux périphériques Luxembourgeois et de Metz, mais qui lui permet d'accroître sa capacité de développement propre, de renforcer la cohésion de son espace et de coopérer plus intensément avec l'extérieur (en particulier Metz et Luxembourg). Ce scénario met en lumière :

- Les apports des coopérations externes comme support d'une structuration interne du territoire et d'un fonctionnement amélioré du nord mosellan bénéficiant aussi à l'agglomération messine, au Luxembourg et aux secteurs voisins du SCOT (amélioration des déplacements, projets économiques communs, cohérence urbaine...). Il s'agit ici de considérer les flux dans leur globalité où échanges internes, mosellans et transfrontaliers participent d'une cohérence d'ensemble.
- Les enjeux d'une montée en puissance des projets et niveau de service d'échelle métropolitaine pour organiser la transition économique et fonctionnelle du territoire et réduire la dépendance externe.

Dans ce scénario la croissance de la population est significative et le vieillissement maîtrisé. Le territoire est moins dépendant des phénomènes externes, notamment économiques ; ce qui donne un contexte plus favorable et plus stable pour la politique résidentielle et du cadre de vie (mixité sociale et générationnelle...).

En revanche, ce scénario interpelle le territoire sur son positionnement environnemental peu mis en avant et sur l'échelle des coopérations qui même si elle est élargie reste surtout concentrée sur l'axe Metz-Luxembourg.

Les effets sur l'évolution du territoire au regard des enjeux du diagnostic et de l'EIE et incidences environnementales.

Mode de développement : une offre de services aux habitants et entreprises qui se développe fortement et permet conjointement de :

- d'accroître le potentiel productif du territoire et donc de diminuer sa vulnérabilité aux dépendances externes (crises, évolution du Luxembourg...);
- d'organiser un réseau de pôles urbains complémentaires cherchant à irriguer le territoire tout en étant rattaché au sillon mosellan qui reste la colonne vertébrale majeure. Cette structuration ouvre la perspective de nouvelles coopérations avec les territoires voisins et permet ainsi de développer des solutions et projets partagés économiques, sociaux et sur les transports qui contribuent aussi à améliorer le fonctionnement interne du Thionvillois.

Le réseau de pôle permet de développer une politique énergétique rationnelle et volontariste.

En revanche, le mode de développement recherche surtout ici une dimension fonctionnelle pour travailler, se déplacer et accueillir des actifs permettant de mettre en œuvre la stratégie de diversification économique ; ce qui peut rencontrer un effet limitant si la dimension du cadre de vie n'est traitée avec une souci de qualité.

Economie des flux : les fonctions économiques bénéficient d'un contexte favorables à l'industrie, aux services productifs et à la personne grâce à des flux mieux répartis qui tirent avantage de la complémentarité des secteurs du Thionvillois. Les déplacements font l'objet d'une amélioration liée à une meilleure hiérarchisation des flux. Toutefois, l'axe du sillon mosellan reste prépondérant et le développement tend à s'y concentrer de manière privilégiée malgré le réseau de pôles urbains. La mise e

Equilibre du territoire : l'offre en habitat se structure et limite les risques de périurbanisations, notamment liés au desserrement de Metz et Luxembourg. En revanche, la spécificité des différents secteurs du territoire est peu mise en avant en raison de polarités urbaines aux vocations insuffisamment affirmées, bien que porteuses de services et équilibrant l'offre commerciale. En effet, les limites de ce scénario

montrent que la position du Thionvillois et les enjeux de son mode de fonctionnement impliquent des coopérations de plus grande échelle pour pouvoir faire émerger ou doter ses pôles urbains de vocations plus fortes.

Gestion de l'espace : la trame environnementale est insuffisamment prise en compte : si le mode de développement est plus compact que dans le scénario 1, il mobilise beaucoup d'espace, notamment du point de vue économique, qui tend à se concentrer sur le sillon mosellan. Dans ce dernier secteur, les pressions s'exercent alors sur le maillage interforestier entre les secteurs Est et Ouest du territoire ainsi que sur la gestion hydraulique des bassins versants. Ce scénario présente un risque fort de césure paysagère et environnementale entre les secteurs Est et Ouest du Thionvillois. La qualité environnementale de l'urbanisme est peu motrice dans le scénario alors qu'elle est un facteur important de la qualité du cadre de vie nécessaire à développer pour maintenir et attirer des actifs.

Les conflits d'usages avec l'agriculture sont moins forts que dans le scénario 1 sauf dans le Sillon Mosellan.

Prévention des risques : le scénario implique surtout des besoins de maîtrise des nuisances sonores, des ruissellements et des pollutions domestiques.

Cadre de vie : en amélioration concernant l'accessibilité commerciale, l'offre en équipement de formation et pour les besoins des actifs (petite enfance...). Le tourisme est insuffisamment développé ; ce qui limite le potentiel en termes de tourisme d'affaire et d'événementiel. La qualité des paysages est sous pression dans l'axe Metz/Luxembourg.

Liberté de choix : une consommation d'eau potable légèrement plus faible que dans le scénario 1 en raison d'un effet démographique moindre mais presque compensé par des activités économiques plus nombreuses et plus consommatrices.

Les indicateurs clés du scénario à horizon 20 ans	
Evolution de la population	+ 30 000 nouveaux habitants portant la population à 274 000 habitants à 20 ans grâce à un solde migratoire très positif et l'arrivée d'actifs limitant les phénomènes de vieillissement
Evolution du parc de résidence principale	+ 26 700 nouveaux logements à 20 ans soit 1 330 logements par an
Evolution de l'emploi	+ 18 900 nouveaux emplois avec un taux d'emplois à l'hectare de 16.
Evolution du taux d'emplois	0,67 (0,66 en 2012)
Consommation d'espace en extension	1 800 ha dont 1 200ha pour l'habitat et 600 ha pour le développement économique, en extension (ces 600 ha viennent en supplément des 180 ha actuellement disponibles dans le territoire pour l'offre foncière économique).
Intensité globale de développement	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 nouveaux habitants ▪ 23 nouveaux logements <p><i>Référence 1999-2009, pour 1 ha consommé le territoire a accueilli</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements

→ Scénario 3 : Nec Pluribus Impar... (à nul autre pareil ou une fenêtre sur l'Europe)

Ce scénario apporte un prolongement/supplément au scénario 2 en amplifiant l'échelle de coopérations et de rayonnement du territoire. Ici, le Thionvillois organise son développement pour éviter et dépasser les effets périurbains liés à la proximité de grandes agglomérations (Luxembourg, Metz) et pour s'insérer totalement dans les grands flux nord européens (Bruxelles, Rotterdam, Luxembourg, Francfort / Paris, Strasbourg, Munich). Il met un œuvre un développement économique et une offre en cadre de vie qui jouent sur la différenciation/complémentarité avec les autres pôles du sillon mosellan. Ceci permet une lisibilité à une échelle européenne. Le territoire change d'échelle, mais sans être dans la démesure. Ce scénario met en évidence :

- L'enjeu de renforcer le rayonnement européen de la Grande Région qui passe par une affirmation des pôles métropolitains, l'intensification des échanges entre eux et la valorisation de leurs spécificités (économique, cadre de vie...).
- L'intérêt de confirmer et développer les coopérations externes, même de proximité, pour acquérir un poids et un champ d'action collectif suffisamment important et être ainsi en capacité de répondre à des enjeux territoriaux majeurs : gestion des déplacements, développement économique, valorisation des cadres de vie des territoires et de leur image.

En revanche, ce scénario détient une probabilité plus faible que les autres scénarios et vise des évolutions qui ne sont pas nécessairement soutenables ou réalisables immédiatement. Ainsi, s'extraire des influences périurbaines du Luxembourg et de Metz implique des conditions initiales qui vraisemblablement ne peuvent être réunies dans l'immédiat car cela supposerait un changement d'échelle très élevé à court terme (croissance très forte de la population, des moyens de mobilité, de l'emploi) et une inflexion radicale du modèle de développement posant la question des équilibres sociaux existants (correspondance emploi / main d'œuvre, niveau de formation...) et de l'adaptation du tissu des entreprises du territoire.

Compte tenu de son caractère moins probable en raison de la rupture d'échelle rapide qu'il engendre et de son positionnement concentré sur les effets des coopérations entre les territoires lorrains, ce scénario ne fait pas l'objet d'un chiffrage des indicateurs de développement.

En revanche son analyse qualitative permet de mettre en avant les enjeux et bras de leviers suivants :

Les effets sur l'évolution du territoire au regard des enjeux du diagnostic et de l'EIE et incidences environnementales.

- L'importance du cadre de vie pour développer des fonctions supérieures (équipements, économie) et réduire les effets de périurbanisation luxembourgeois et messins.
- La dimension des coopérations à envisager à l'échelle de la Grande Région pour amplifier la structuration interne du territoire au-delà du sillon mosellan et donner un cadre robuste à la mise en œuvre des grands projets. En particulier, l'OIN et Terra Lorraine impliquent des effets territoriaux nécessitant tant au plan économique que résidentiel une cohérence forte du Thionvillois ainsi que des coopérations avec les territoires du Nord 54, belges et allemands en plus du Luxembourg et de Metz.
- Le rayonnement européen de la Grande Région est un enjeu majeur pour développer les fonctions supérieures et permettre à l'ensemble des territoires qui la composent de coopérer dans une logique de complémentarité et de différenciation positive.
- L'organisation des flux doit permettre au Thionvillois d'articuler les déplacements en interne avec les trafics européens pour que l'attractivité du Nord Mosellan puisse se déployer et favoriser un développement urbain équilibré ; c'est-à-dire moins dépendant des polarisations externes qui génèrent des pressions résidentielles diffuses et un risque d'essaimage des services et commerces.

- La qualité environnementale constitue un enjeu de premier plan pour assurer les capacités durables de développement. Au premier plan, la qualité de la ressource en eau et la protection de l'armature écologique contre les risques de fractionnement constituent des facteurs déterminant de la capacité d'accueil pour un développement qualitatif futur du territoire.

→ Scénario 4 : qui m'aime, me suive (scénario au fil de l'eau)

Le territoire poursuit son développement à l'œuvre en concentrant ses efforts sur la cohérence de l'offre économique concentrée dans le sillon mosellan, les enjeux de renouvellement urbain (friches industrielles), et l'amélioration du cadre de vie (transports, la qualité constructive) qui renforce l'attractivité résidentielle, notamment pour les transfrontaliers.

Le territoire améliore la situation par rapport à aujourd'hui. Toutefois, il lui est nécessaire d'ajuster son évolution à certains risques qui progressivement se révèlent ou se consolident et peuvent limiter sa capacité d'action :

- Une évolution différenciée des territoires du SCOT consécutive à des situations locales qui se spécialisent et individualisent les enjeux. Notamment :
 - des pressions résidentielles qui se renforcent en secteurs frontaliers et au Sud Est du territoire ;
 - une offre en logements dont la typologie se spécialise par secteurs du territoire ;
 - une valorisation environnementale et touristique qui ont des stades d'évolution très différents ;
 - une consommation d'espace qui engendre des pressions sur le sillon mosellan, les secteurs frontaliers et le Sud Est du territoire.

- Du fait de cette évolution différenciée, une attractivité économique et résidentielle plus difficile à manier et organiser et qui profite moins de la mise en commun des atouts de chaque EPCI.
- Un contexte facilitant la périurbanisation entraînant une consommation d'espace importante et diffuse.
- Un développement qui renforce la convergence des problématiques de transport dans le sillon mosellan sans favoriser les moyens de leur gestion en amont.
- Des coopérations externes qui ne sont pas facilitées et des risques de discordance entre la croissance de la population et le niveau de service offert ; posant la question de l'attractivité territoriale à long terme.

Les effets sur l'évolution du territoire au regard des enjeux du diagnostic et de l'EIE et incidences environnementales.

Mode de développement : une offre de services aux habitants et entreprises qui se développe mais exposée au risque d'une armature urbaine insuffisamment forte pour :

- irriguer l'ensemble du territoire. L'espace rural nécessite de développer des services pour organiser l'attractivité résidentielle et réduire les phénomènes de périurbanisation.
- favoriser la diversification économique qui nécessite de renforcer l'attractivité des grands centres agglomérés pour permettre le développement des fonctions supérieures (tertiaire, grand équipement...).

Economie des flux : les projets en infrastructures et développement des transports collectifs programmés et envisagés (mise à 3 voies de l'A31, prolongement de l'A30 jusqu'à Longwy, liaison A30/A31...) participent d'une amélioration de la fluidité des transits, mais nécessitent d'être accompagnés par une forte cohérence du développement urbain et des mobilités alternatives pour effectuer un réel report des déplacements vers les transports collectifs. Là aussi la question de la structuration des polarités urbaines est indispensable pour assurer une bonne gestion des flux et permettre ainsi au territoire une meilleure inscription dans le réseau Nord Est européen. De ce

point de vue, la structuration urbaine dans ce scénario est peu développée.

Equilibre du territoire : en plus des éléments mentionnés précédemment (spécialisation des typologies de logements et de services en fonction des enjeux de chaque territoire), l'équilibre du territoire est marqué par un soutien peu affirmé pour la ville centre Thionville et offre un potentiel faible pour renforcer un réseau de bourgs et de ville irriguant le territoire dans sa totalité. Le scénario n'effectue pas de hiérarchisation du développement ; ce qui ne favorise pas l'organisation et le développement commercial dans une logique de diversité et d'accessibilité.

Gestion de l'espace : bien qu'étant inférieure à celle du scénario 1, la consommation d'espace est ici marquée par une répartition qui touche tous les secteurs du Thionvillois, avec des situations contrastées sur l'agriculture : des secteurs de basse pression résidentielle à l'Est et vers la plaine de Longwy, des secteurs de haute pression autour de Thionville, de la frange luxembourgeoise et du secteur de Metzervisse. L'agriculture périurbaine rencontre des difficultés de fonctionnement et des conflits d'usages se consolident du fait d'une urbanisation peu priorisée. Il peut être attendu dans ce contexte des risques de fractionnement de la trame environnementale :

- des continuités interforestières et vers les zones humides interrompues par l'urbanisation (des bourgs initialement distincts se rejoignent) ;
- des têtes de bassin versant exposées à des pressions diffuses, rendant plus difficile l'atteinte des objectifs d'amélioration de la fonctionnalité écologique des cours d'eau ;
- des contacts ville/nature sans transition.

Prévention des risques : le scénario implique surtout des besoins de maîtrise des nuisances sonores, des ruissellements et des pollutions domestiques.

Cadre de vie : l'amélioration du cadre de vie n'est pas équivalente sur tout le territoire, mais profite d'une embellie qui relève des efforts des communes et EPCI. La recomposition urbaine et l'utilisation des friches

profitent à l'attractivité des agglomérations, avec cependant des enjeux de cohérence qui ne sont pas gérés entre développement résidentiel et économique.

Liberté de choix : une consommation d'eau potable légèrement plus faible que dans le scénario 1 mais plus élevée que le scénario 2. En outre, le développement plus réparti de l'urbanisation pose des questions en termes de sécurisation et de maîtrise des pollutions diffuses.

Les indicateurs clés du scénario à horizon 20 ans	
Evolution de la population	+ 31 000 nouveaux habitants portant la population à 275 000 habitants à 20 ans grâce à un maintien du solde migratoire positif mais avec un vieillissement moins maîtrisé que dans le scénario 2
Evolution du parc de résidence principale	+ 28 400 nouveaux logements à 20 ans soit 1 420 logements par an
Evolution de l'emploi	+ 16 600 nouveaux emplois avec un taux d'emplois à l'hectare de 15.
Evolution du taux d'emplois	0,65 (0,66 en 2012)
Consommation d'espace en extension	1 850 ha dont 1 350ha pour l'habitat et 500 ha pour le développement économique, en extension (ces 500 ha viennent en supplément des 180 ha actuellement disponibles dans le territoire pour l'offre foncière économique).
Intensité globale de développement	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 nouveaux habitants ▪ 21 nouveaux logements <p><i>Référence 1999-2009, pour 1 ha consommé le territoire a accueilli</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements

La justification des choix du projet de développement (PADD)

Les élus ont fait le choix d'un projet ambitieux mais réaliste pour développer le territoire autour :

- d'une structuration forte du Thionvillois qui permet de développer des coopérations externes élargies contribuant à l'organisation et au rayonnement du territoire et de la Grande Région (transport, économie, tourisme...).
- d'amorcer une nouvelle transition portées par une diversification économique (nouvelles technologies recherche et développement, tourisme...), des grands projets et un renforcement des fonctions métropolitaines. Ce développement s'inscrit dans une logique d'affirmation du Thionvillois et de l'espace métropolitain. Il porte l'ambition d'une valorisation globale de l'attractivité économique et résidentielle du territoire et d'une maîtrise de sa dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur.
- de valoriser l'environnement en tant que tel et comme moyen pour assurer durablement les ressources nécessaires au développement, notamment économique.
- d'une valorisation accrue de l'image territoriale.

Le choix de développement s'appuie ainsi principalement sur les scénarios 2 et 3 tout en corrigeant leurs facteurs limitant, leur insuffisance au plan environnemental ou leurs évolutions moins probables afin d'assurer un développement équilibré et robuste au regard des tendances et enjeux identifiés.

→ **Les enjeux d'un changement d'échelle pour établir un projet équilibré grâce à une structuration forte des coopérations internes qui permettent de mieux coopérer avec l'extérieur.**

Le diagnostic et les scénarios ont montré que la localisation particulière du territoire au sein de flux majeurs européens nécessitait d'organiser un développement au-delà du Sillon Mosellan et de le structurer à la faveur de polarités urbaines fortes irriguant le territoire. Ces polarités doivent aussi avoir des vocations affirmées compte tenu de l'existence de grands projets et des enjeux de structurations des flux avec le Luxembourg, Metz, le Nord 54, l'Allemagne et la Belgique. L'objectif est double :

- contribuer au rayonnement européen de la Grande Région en structurant son espace de développement dont le Thionvillois fait partie en détenant une localisation stratégique. Ce rayonnement européen passe concrètement par le développement de fonctions supérieures du territoire (économiques, équipements...) et des mobilités à une échelle élargie et qui doivent bénéficier aux dynamiques de la Lorraine, avec Metz et Luxembourg. Il s'agit ici aussi de répondre à la logique régionale de l'espace métropolitain, du RMPT et de l'ensemble des politiques transfrontalières portant un certain nombre d'axes stratégiques :
 - formation (équilibre Lorraine/Luxembourg), cluster autour du pôle matériaux, logistique fluviale ;
 - valorisation de l'axe Moselle (projet Moro) ;
 - Schéma de Mobilité Transfrontalière Luxembourg-Lorraine et politique des transports de Lorraine qui appuie le développement des transports collectifs et les mobilités alternatives ;
 - Groupement européen de coopération territoriale (GECT) ;

- Développement des coopérations avec la Belgique et l'Allemagne.

Ces axes stratégiques sont en outre soutenu par les politiques de l'Etat en prévoyant l'OIN Alzette-Belval et le renforcement d'infrastructures clés (A31, A30, ligne fret...).

En outre, ce développement des fonctions métropolitaines est indispensable et cohérent avec l'évolution du territoire qui affiche une phase de transition vers de nouvelles logiques économiques créant des emplois supérieurs (donc métropolitains au sens de l'insee) et qui nécessite d'être confortée dans ce sens pour réduire la dépendance économique du Thionvillois avec l'extérieur.

- structurer le développement pour diversifier l'économie et réduire la dépendance du territoire au regard du Luxembourg et de Metz et afin de mieux coopérer avec eux. Ceci implique de développer des services aux entreprises et peut s'effectuer en s'appuyant sur l'embellie démographique qu'a connu le Thionvillois dans la période récente. En effet, cette croissance de population a été porteuse de 2 phénomènes majeurs qui justifient le positionnement territorial retenu par le SCOT : une attractivité qui a permis aux flux migratoires de limiter le vieillissement et d'accueillir une ressource humaine favorisant le développement des services aux entreprises par desserrement du Luxembourg et renforçant le bassin de consommation Thionvillois pour le commerce et les services à la personne.

Ainsi la stratégie du SCOT est de faire du Thionvillois « **un territoire pivot structurant l'espace Nord Mosellan à la dimension Nord Est européenne et de la Grande Région** ».

Cette stratégie s'appuie, en accord avec les tendances à l'œuvre à intensifier et à structurer, sur une diversification économie et une économie présenteielle qui épaula cette diversification.

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

Cette stratégie articule les scénarios 2 et 3 mais en tenant compte des enseignements de la phase prospective à savoir que l'armature urbaine du scénario 2 irriguait insuffisamment le territoire ; ce qui réduisait la portée des vocations des polarités urbaines et les coopérations liées tant internes qu'externes (risque d'évolution différenciée des secteurs du Thionvillois identifié aussi dans le diagnostic).

Grandes orientations du PADD

La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois

La stratégie de développement retenue conduit à 5 grands objectifs qui sont déclinés dans le PADD du SCOT.

→ Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.

Pour mettre en œuvre la stratégie retenue, la structuration du Thionvillois passe par une armature urbaine forte qui répond à plusieurs enjeux et objectifs :

- Renforcer les bourgs et villes qui permettent de développer des services et d'articuler le développement avec celui des transports.
 - Le choix des polarités s'est logiquement porté sur les ensembles de communes qui offrent des services et équipements et détiennent une capacité de desserte en transports collectifs ou qui peuvent faciliter son développement (en fonction aussi de leur rôle dans l'organisation urbaine) :

- Thionville, Portes de France et Val de Fensch sont des espaces centraux de l'organisation des mobilités compte tenu de leurs infrastructures et de leur localisation stratégique pour organiser l'accès à la gare de Thionville. En effet, l'enjeu n'est pas seulement de centraliser les rabattements mais d'améliorer l'accès à la gare de Thionville pour exploiter son étoile ferroviaire.
- Pour cette dernière raison, les autres polarités s'organisent sur les axes ferrés menant vers Thionville, d'une part (ligne vers Trèves, Bouzonville et Audun-le-Roman), et dans une logique de rabattement vers ces lignes (Cattenom/Koenigsmacker, l'OIN via le Luxembourg mais aussi en direction du Val de Fensch et de Thionville...), d'autre part.
- Créer des polarités (groupes de commune) qui développent des vocations spécifiques pour mieux organiser le territoire et répartir les fonctions coopératives avec l'extérieur.
 - L'agglomération de Thionville avec le Val de Fensch ont vocation à articuler l'ensemble du développement c'est à dire à gérer l'accueil des grands projets, développer l'offre majeure en commerces et services, intensifier les fonctions supérieures (formation secondaire, recherche et développement...) et structurer les déplacements (liaison A30/A31, train, bus...). Son accessibilité et l'amélioration de la qualité urbaine constituent un enjeu majeur pour accroître les liens économiques avec Metz et Luxembourg.
 - Audun/Villerupt/Aumetz, ont vocation à donner de la profondeur territoriale au projet d'OIN en renforçant leur offre en commerces et services et économiques, notamment pour faire poids au développement luxembourgeois proche (développement commercial, université...). De par leur taille et leur localisation ces communes sont propices à développer l'action touristique avec le Nord 54 et vers la Belgique, notamment les Ardennes belges qui se positionnent sur une thématique tourisme vert à laquelle le Thionvillois peut aisément faire écho. Elles sont aussi aptes à renforcer l'offre de service (dont les transports en milieu rural – Audun et Villerupt étant des polarités commerciales structurante à l'Ouest - CCI) en coopération avec Audun-le-Roman. Ce développement permet ainsi une grande cohérence entre les polarités luxembourgeoises et du Nord 54 (incluant le pôle industriel de la DTA / Beuvillers).
 - Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan ont vocation à structurer les grands projets et contribuer à l'organisation de développements cohérents avec le Nord 54 et l'agglomération messine (déplacement, gestion paysagère...). Il a été fait le choix d'associer le Val de Fensch et l'Ouest de l'Arc Mosellan afin de tenir compte de leur localisation géographique proche, liée à des dynamiques de conurbation afin de mieux les maîtriser et d'être cohérent avec la présence des grandes infrastructures (autoroute, Moselle). L'implantation de Terra Lorraine milite aussi pour que l'Ouest de l'Arc Mosellan qui est en premier du grand projet participe de l'organisation urbaine, en services et en infrastructures en lien avec les 2 agglomérations. En outre, des communes comme Guénange ont une urbanité forte (pôle commercial –CCI) et développe un projet d'intermodalité (gare de bus) pour des liaisons transfrontalières.
 - Sierck/Cattenom/Koenigsmacker ont vocation à organiser et maîtriser le développement en s'affirmant comme centralité pour à la fois irriguer l'espace rural en services, éviter les risques de périurbanisation et renforcer les coopérations avec le Luxembourg (échanges de proximité) et l'Allemagne (proximité de

l'A8 permettant au Thionillois une accroche sur cet axe Nord Est européen et les échanges touristiques). La ligne ferrée Thionville Trèves est aussi un axe important qui n'est cependant pas aujourd'hui valorisé alors qu'il constitue un potentiel pour les échanges domicile travail dans la perspective de Terra Lorraine et pour le tourisme (complémentaire à l'axe Moselle). La commune de Koenigsmacker se situe en outre à l'articulation avec la vallée de La Canner et constitue de ce point de vue une centralité faisant lien avec la Moselle.

- La Canner (Kédange/Metzervisse/Distroff) ont vocation à se renforcer en tant que centralités de services et commerces desservant l'espace rural et promouvant des actions touristiques en lien avec Saarelouis et Vigy (du fait de la cohérence géographique et la présence du Hackenberg et du train de La Canner en lien avec Vigy...).

L'armature urbaine du SCOT se structure en 3 niveaux :

- Le pôle principal de Thionville à renforcer, auquel s'accroche l'axe du Val de Fensch avec notamment Hayange et Fameck.
- Deux autres pôles autour de l'OIN et de l'axe Cattenom Sierck complètent l'armature à un second niveau.
- Enfin, l'axe Canner qui émerge dans une logique de renforcement des dynamiques rurales et touristiques en direction de Bouzonville et de la Moselle.
-

Cette organisation permet ainsi :

- d'irriguer le territoire en services pour un espace rural qui dynamise ses spécificités et éviter les déplacements contraints vers les grandes agglomérations ;
- un développement de l'habitat qui rééquilibre son intensité en faveur des grandes agglomérations et de centralités reliées à elles (maîtrise des risques de périurbanisation) ;

- d'organiser le développement en rapport avec celui des transports collectifs ;
- d'assurer la cohérence territoriale autour des grands projets (OIN...) et aux interfaces avec les territoires voisins français et étrangers.

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

Les choix du projet visent à répondre à l'enjeu de rayonnement européen de la Grande Région par le développement des fonctions métropolitaines du Thionillois et des mobilités fluidifiées favorisant les échanges entre Metz, Thionville et Luxembourg. Il s'agit aussi de maîtriser les phénomènes de périphéricité du territoire montrée dans le diagnostic et le scénario 1 en élargissant l'organisation de la trame urbaine au-delà du sillon mosellan et en donnant au réseau de polarités du Thionillois des rôles pour structurer le développement et les coopérations externes (rééquilibrage du développement résidentiel, urbanité développée pour créer des emplois à plus grande valeur ajoutée limitant la dépendance économique avec l'extérieur).

Grandes orientations du PADD

- *L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer*
- *Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.*
- *Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.*
- *Sierck/Cattenom/Koenigsmacker : un pôle d'ouverture vers le Nord et l'Est, un enjeu d'émergence.*
- *La Canner (Kédange/Metzervisse) : un pôle d'ouverture vers l'Est et le Sud, un enjeu de qualification.*

→ **L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.**

Le diagnostic et les scénarios montrent la collusion entre les enjeux d'attractivité du cadre de vie et le développement économique ; la transition à l'œuvre vers une diversification au travers des services aux entreprises et aux personnes constitue pour le Thionvillois un moyen robuste de soutenir ses activités existantes (industrie nécessitant des services...) et de monter en gamme pour maîtriser sa dépendance économique avec l'extérieur.

Pour mettre en œuvre cette diversification pleinement, un certain nombre de conditions sont à réunir et représentent pour le projet du SCOT des objectifs à atteindre :

- Développer l'urbanité, les services et la qualité du cadre de vie propice à attirer des actifs vivant et travaillant dans le territoire. Pour cela il s'agit de :
 - Développer la mixité fonctionnelle ;
 - D'intégrer environnementalement les projets ;
 - Renforcer l'armature commerciale en cohérence avec la structure du territoire.

Ces objectifs sont justifiés :

- A l'image des projets urbains engagés à Thionville, Yutz et dans le Val de Fensch, les zones bâties renforcent leur structuration en mixant habitat, loisirs, commerces et services. Il s'agit de promouvoir cette tendance et de la mettre en proportion dans les espaces ruraux pour équilibrer le développement.

- L'intégration environnementale des projets concerne notamment la place de la nature en ville qui est aujourd'hui en émergence et une qualité constructive permettant de créer un effet levier sur des ensembles urbains nécessitant d'être requalifiés. En d'autres termes, il s'agit de dynamiser la recomposition urbaine par des projets stratégiques qui auront un effet d'entraînement.
- L'offre commerciale est développée sur le territoire, le centre de Thionville et le Linkling constituent le 2ème pôle mosellan et rayonne largement tout en constituant une offre de proximité (Thionville / Terville). Les autres polarités commerciales concernent le Val de Fensch et l'axe Aumetz-Villerupt-Audun. Cette armature est relativement bien calibrée dans la mesure où la part de dépenses du SCOTAT dans les commerces du SCOTAT représente 75 % et où l'attraction commerciale du SCOTAT se cale sur son périmètre (70% du taux d'emprise). Pour autant, le développement commercial Luxembourgeois, l'évasion sur les biens anomaux et la perspective des grands projets nécessitent de renforcer cette offre vers plus de qualité, de diversité et dans une logique de complémentarité centre/périphérie. Ceci explique les objectifs retenus par le PADD de :
 - soutenir les grandes polarités commerciales existantes en raison de leur pertinence en termes d'accès et de bassin de consommation desservis ;
 - développer le commerce en tenant compte de l'armature urbaine du SCOT afin d'intégrer les effets des grands projets et d'accroître l'offre de rayonnement local dans les centralités rurales ;
 - diversifier l'offre pour réduire les déplacements contraints ;

- revitaliser l'offre de centre pour que l'offre périphérique joue la complémentarité en accueillant des équipements qui par leurs flux et leur gabarit ne peuvent s'implanter dans l'enveloppe urbaine.

- Développer le tourisme comme filière économique et moyen de valorisation de l'image territoriale.

Il s'agit de capitaliser sur les points forts du Thionvillois en matière de nature, loisirs, gastronomie, histoire qui peuvent être attractifs pour un bassin de population mobilisable rapidement. La proximité avec l'Allemagne et le Luxembourg, constitue de ce point de vue un atout majeur. La stratégie vise ainsi à professionnaliser le tourisme afin de passer de l'excursion au séjour et de développer en résonance le tourisme d'affaire nécessaire aux grands projets et aux activités économiques existantes. La structuration touristique mise ainsi sur le port de Basse Ham, la Moselle, les villes fortifiées et le réseau de voies douces à développer.

- Valoriser les activités agricoles et viticoles. Cet objectif passe par la réduction de la consommation d'espace, la prise en compte des besoins de l'agriculture périurbaine, le projet Europort favorisant l'acheminement des productions (entre 2000 et 2010 la SAU du territoire a augmenté ; ce qui traduit le regain du marché des céréales) et les circuits courts (en lien avec le tourisme). Le Thionvillois s'identifie fortement à son espace agricole et souhaite lui donner une place structurante.
- Développer les fonctions supérieures (services aux entreprises). Les grands projets stratégiques créeront une impulsion forte sur le tissu économique et favoriseront les filières innovantes ou à haute valeur ajoutée, mais aussi soutiendront les services dont les activités industrielles existantes ont besoin pour fonctionner.

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

Les choix retenus permettent de compenser certains éléments faibles ou manquant des scénarios 2 et 3 en termes de renforcement de la qualité de service comme support à la qualité du cadre de vie, et comme potentiel pour conforter la diversification économique (tourisme...). Au regard du diagnostic, le projet répond à plusieurs enjeux d'insuffisance des services en espace rural, de soutien aux polarités commerciales mais en évitant le développement anarchique le long de l'A31 et en préservant l'offre de centre, en contribuant aux débouchés de l'agriculture.

Grandes orientations du PADD

- *De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques*
- *Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie*
- *Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir*
- *La valorisation des activités agricoles et viticoles*
- *Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie*

→ **L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.**

Les choix du PADD entendent répondre, d'une part, aux besoins de fonctionnement de l'armature environnementale afin d'assurer la pérennité et la richesse de ses milieux et, d'autre part, contribuer au renouvellement et au bon état des ressources. Il s'agit de choix de long terme qui expliquent l'organisation de la trame verte et bleue du SCOT et des objectifs en matière d'environnement.

- L'organisation de la trame verte et bleue s'appuie sur les milieux écologiques structurants et les protège :
 - Les continuum forestiers (associant ceux de la DTA),
 - Les milieux humides,
 - Les milieux particuliers tels que pelouses calcicoles...

Elle développe des continuités écologiques recherchant les connexions potentielles cohérentes entre ces milieux et faisant intervenir les espaces prairiaux, agricoles et bocagers constituant des liens intéressants pour les déplacements faunistiques mais aussi pour préserver une diversité d'habitat profitable aux effets lisières des forêts. Ces liens visent aussi à permettre des liens entre bocage/prairie et cours d'eau afin de maîtriser les pressions sur l'hydrosystème et favoriser la flore et la faune semi-aquatiques, notamment.

En outre, le projet vise à protéger les zones humides, dans une logique écologique mais aussi de fonctionnalité hydraulique. Ceci doit contribuer à une meilleure préservation du cycle de l'eau, notamment en tête de bassin versant, et des aquifères vulnérables aux pollutions de surface (ressource pour l'eau potable). Les trames vertes et bleues sont interconnectées dans les secteurs pertinents et recherchent des accroches avec des trames vertes urbaines à développer. Leur organisation, effectuée en cohérence

avec les milieux des territoires limitrophes au SCOT, vise enfin à « compenser » la pression liée au fractionnement déjà réalisé par les grands centres urbains et infrastructures en insistant sur les liens Est-Ouest et Nord-Sud du territoire.

- La trame verte et bleue est un support pour renforcer la qualité des rapports entre espaces urbains et naturels, notamment au travers de la restauration de certains espaces (cours d'eau,...).

L'ambition environnementale vise également l'optimisation de l'espace et la fonctionnalité des zones urbaines afin de développer des espaces attractifs qui promeuvent l'AEU, la maîtrise énergétique et privilégie l'utilisation des friches urbaines au regard de leur potentiel de reconversion. L'objectif est véritablement d'impulser la nouvelle urbanité que le territoire a engagé au travers de modes urbains plus durables et plus diversifiés.

Cette durabilité du développement se traduit aussi par l'objectif d'œuvrer pour la transition énergétique via les filières économiques (pôle écoconstruction, pôle maîtrise énergétique), le développement des énergies renouvelables (le territoire disposant de plusieurs potentiels notamment dans la méthanisation) et la qualité constructive (économie d'énergie). Le développement des transports constitue aussi un pilier de la politique du SCOT en matière de réduction de GES et de protection de la qualité de l'air (cf. ci-après).

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

Le PADD établit une véritable politique environnementale que les scénarios 2 et 3 n'abordaient pas et qui exposaient une insuffisance au titre de la protection des ressources environnementales et au titre des aménités qu'offre le milieu environnemental pour renforcer l'attractivité nécessaire à la stratégie du Thionvillois. Il répond à plusieurs enjeux de l'EIE :

- La maîtrise du fractionnement des espaces écologiques (et agricole);
- Le rôle de la nature ordinaire pour les équilibres écologiques et pour instaurer des accroches avec des espaces urbains qui développent la nature en ville (gérer les contacts ville/nature, contexte de relatif éloignement des milieux emblématiques avec les centres urbains denses). Ceci doit contribuer à la maîtrise des pressions (meilleure intégration des espaces urbains) et à l'amélioration du cadre de vie.
- La préservation durable de la ressource en eau ;
- La reconversion des friches pour réduire les besoins de consommation d'espace.

Grandes orientations du PADD

- Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...
- Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises
- Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir

→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité

L'armature urbaine du SCOT vise à s'organiser en cohérence avec le développement des transports, en priorité alternatifs à la voiture. En effet, base indispensable pour la fluidité des échanges dans le territoire et à l'échelle de la Grande Région, il s'agit d'opérer une refonte des mobilités qui permet d'améliorer les conditions existantes de circulation (et donc d'améliorer l'accroche du Thionvillois au réseau Est européen), d'anticiper les effets des grands projets, et d'établir de bonnes conditions d'attractivité pour que le Thionvillois développe les fonctions supérieures.

La politique des transports et déplacements du SCOT s'appuie sur l'ensemble des actions et schémas départementaux, régionaux, de l'Etat et transfrontaliers pour gérer les grands flux vers le Luxembourg et Longwy et établir une hiérarchisation des mobilités qui réduit les conflits avec les trafics d'échanges internes au Thionvillois.

Pour cela il s'agit de structurer le développement de transports collectifs performant favorisant un véritable report modal vers les mobilités alternatives. La gare de Thionville joue un rôle central pour le rabattement des flux, et suppose que son accessibilité soit améliorée et renforcée. Ceci explique que les flux routiers doivent être gérés de concert pour faciliter l'accès à cette gare et à la ville. Or, les flux routiers majeurs ne tiennent pas leur origine du Thionvillois, mais en amont, d'autant que les flux deviennent de plus en plus croisés (politique luxembourgeoise de déconcentration du développement vers des pôles secondaires, report des trafics sur d'autres voies que les axes principaux...). Dans ce contexte, l'objectif est de :

- Développer l'usage du train sur l'ensemble des lignes en favorisant des pôles de rabattement en amont de Thionville pour limiter la concentration des trafics routiers. Ceci explique la cohérence avec le choix de l'armature urbaine du

SCOT notamment autour des lignes ferrées vers Trèves, Bouzonville, Luxembourg/Metz et Audun-le-Roman.

- Articuler une offre TC complémentaire avec le fer pour gérer les flux transfrontaliers et routiers avec des rabattements vers le train (ligne forte de Bus desservant la vallée de la Fensch, desserte de l'OIN depuis le Thionvillois en plus de la connexion avec Belval, desserte des pôles d'emplois...).
- Connecter les grands projets à des modes de transports collectifs adaptés (liaison Terra Lorraine par Kuntzig, OIN...).
- Fluidifier l'A31 et l'A30 (mise à 3 voie de l'A31, mises au normes de l'A30 et RN52, liaison A30/A31...) et développer à terme une rocade complète de Thionville (incluant un nouveau franchissement de la Moselle à étudier) afin de mieux hiérarchiser les entrées de la ville et les flux d'échanges et de transit. Dans ce sens, le SCOT entend maîtriser les espaces commerciaux le long des grands axes.
- Conserver la vocation des départementales secondaires pour les échanges de proximité dans l'espace rural et transfrontalier. Toutefois, l'accès à l'A8 allemande doit être renforcé afin de développer les échanges de flux vers l'Est et de les organiser en amont.

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

Organiser les flux nécessite de les gérer en amont et en cohérence avec le développement de l'armature urbaine ; ce qui justifie l'objectif d'un réseau de polarités urbaines maillant l'ensemble du territoire afin de hiérarchiser les déplacements, irriguer en services pour limiter les déplacements contraints et développer fortement l'usage des transports collectifs en rabattement vers Thionville.

La stratégie du SCOT devrait ainsi améliorer les échanges de proximité tout en contribuant à la fluidité des axes routiers structurants et à un bon niveau de desserte des grands projets.

Grandes orientations du PADD

- *Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.*
- *Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains*

→ **La valorisation d'un espace à vivre attractif offrant diversité et qualité de vie et des services... et au compte d'une image territorial à promouvoir**

Le PADD entend répondre aux besoins en logement des différentes populations dans le cadre d'une mixité sociale et intergénérationnelle. Il s'agit notamment de tenir compte du vieillissement (qui devrait être relativement limité compte tenu des tendances à l'oeuvre et de la stratégie d'attirer des actifs, notamment jeunes), des ménages modestes, des besoins des actifs ainsi que de publics spécifiques tels que les étudiants...

Il s'agit aussi d'intégrer dans le parcours résidentiel l'importance de la qualité de vie qu'offrent les formes urbaines et les services afin d'assurer une bonne correspondance entre la typologie en logements (ex petit collectif), les publics visés et leurs besoins de proximité. Ceci est aussi à mettre en relation avec la pression foncière différenciée qui existe dans le territoire et nécessite d'être attentif à la qualité des aménagements publics pour favoriser la diversité de l'habitat et la mixité fonctionnelle. L'ensemble doit permettre de fluidifier les parcours résidentiels et surtout d'éviter les blocages dans les secteurs tendus ou dévitalisés.

Dans ce sens le SCOT fixe plusieurs grandes orientations relatives :

- à la requalification des espaces publics ;
- au développement des opérations de renouvellement urbain pour redonner une impulsion aux dynamiques résidentielles dans certains centres et valoriser les quartiers voisins ;
- à la réduction de la vacance pour empêcher la dévitalisation de certains centres ;
- à la diversification des types d'espace de vie pour varier les logements.

Conjointement, le développement de l'offre sociale doit être en rapport avec le niveau de services urbains disponibles à proximité et aux besoins spécifiques des différents publics. L'objectif du SCOT est de poursuivre le développement du parc social permettant le rattrapage SRU dans les communes concernées mais aussi de faire un effort supplémentaire dans les communes peu dotées en LLS qui disposent d'une offre de mobilité et en équipements nécessaires pour répondre aux besoins de la population. L'espace rural a aussi vocation à diversifier son offre sociale.

L'organisation du développement de l'habitat est structurée par l'armature urbaine du SCOT dans la logique :

- D'équilibrage territorial : le pôle de Thionville et du Val de Fensch ont vocation à produire une part importante des logements du territoire en accord avec leur rôle structurant tant au plan économique et que concernant l'organisation des transports et des services supérieurs. L'OIN et le pôle d'Audun/Villerupt/Aumetz sont à renforcer et structurer au prisme de l'Ecocité. Il développe des fonctions supérieures et une part structurante de la production de logements du territoire. Les axes Moselle et Canner articuleront leur offre en services en recherchant les mutualisation avec les communes voisines hors des pôles et en cohérence avec Thionville. Ils ont vocations à développer leur production de logement en rapport avec l'offre en services de rayonnement local qu'ils procurent. Les

communes qui ne sont pas dans les polarités se développent de façon moindre et en fonction de leur niveau de service. Ces communes ont ainsi vocation à maintenir leur population, voire à l'augmenter légèrement. Le PADD prévoit la définition possible de pôles urbains secondaires et intermédiaires que le DOO précise. En effet, pour mieux maîtriser les risques de périurbanisation tout en conservant une cohérence fonctionnelle des espaces urbains au regard des besoins des habitants, des pôles secondaires ou intermédiaires sont nécessaires afin d'affiner l'irrigation en service de l'espace rural et de répondre aux spécificités transfrontalières. Dans ce sens, certaines communes proches du Luxembourg (Zoufftgen, Kanfen...) assurent des fonctions de proximité et détiennent un niveau d'équipements et de services élevés malgré la faible taille de l'effectif communal. Il convient de conserver et faciliter l'évolution de cette offre de service en espace rural car elle permet de limiter les déplacements contraints et favorise la complémentarité des fonctionnements avec des communes luxembourgeoises proches de la frontière, mais aussi avec celles du Nord 54.

- D'utilisation économe de l'espace et de développement de la mixité fonctionnelle en recherchant prioritairement l'optimisation du tissu urbain existant afin d'accroître l'aire de chalandise à pied des commerces.
- De correspondance entre intensité de développement et accès aux mobilités alternatives ; les polarités du SCOT étant organisée autour des axes ferrées. Bien que les lignes de trains aient des niveaux de desserte très différents, elles autorisent la perspective d'un renforcement de leur fréquence sur le long terme et/ou l'organisation de pôles gares ciblés permettant le rabattement vers Thionville et relayé par un autre mode de transport collectif en espace rural.

Analyse du choix du projet par rapport aux scénarios et au diagnostic

L'organisation du développement permet de confirmer Thionville comme pôle principal et de maîtriser les risques de périurbanisation grâce à une intensification de l'offre en logements et services qui s'effectue dans les polarités que le SCOT définit. Elle permet également de développer de manière cohérente l'offre de service en milieu rural, qui comme l'indique le diagnostic détient une offre relativement peu développée. La diversité de l'habitat ainsi que la mixité fonctionnelle et sociale constituent aussi des enjeux majeurs pour assurer des parcours résidentiels fluides et attirer des actifs. Sur ce point, c'est le bon calibrage des opérations et de leur qualité en lien avec celui des espaces publics et des services de proximité ainsi que la diversité de leur offre en logement qui peuvent permettre de dépasser les effets de pression immobilière (qui peuvent être très localisés). L'objectif du SCOT est donc bien de généraliser une nouvelle urbanité en l'appropriant aux différents espaces ruraux ou d'agglomération.

Grandes orientations du PADD

- *La création d'une nouvelle offre de logements : impulsion d'un cadre de vie attractif*
- *Une politique de l'habitat appropriée aux besoins spécifiques des différents publics et ciblant la rénovation de l'habitat (dont la vacance)*
- *Une offre structurée en logements qui améliore l'accès aux mobilités et aux aménités urbaines*

→ **Un projet impliquant une optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources.**

Les hypothèses retenues en matière d'évolution future de la population, des emplois et des besoins en espace pour mettre en œuvre la stratégie ont été établies en tenant compte :

- Des dynamiques à l'œuvre, marquée par une croissance de la population où le solde migratoire positif a permis de stabiliser le solde naturel et contribué ainsi à un meilleur équilibre générationnel. En prolongeant ces tendances le territoire gagnerait 31 000 habitants, incluant pour partie les effets des grands projets et un vieillissement légèrement plus accentué que durant la période 1999-2009 ;
- Du projet de SCOT de consolider ses tendances positives en favorisant la croissance de l'emploi pour limiter sa dépendance à l'extérieur et accorder avec cette perspective une politique d'accueil de population favorisant l'arrivée d'actifs. Les grands projets contribuent à ces dynamiques.

Ainsi le projet de SCOT s'articule autour des perspectives à 20 ans suivantes :

- Une croissance de population autour de 31 000 / 36 000 nouveaux habitants, si le vieillissement est maîtrisé grâce à l'arrivée d'actifs. Ceci correspond à un rythme de croissance supérieur aux 10 dernières années mais reste maîtrisé (entre 0,6% et 0,7% de croissance par an contre 0,5%/an entre 1999 et 2009). Il permet ainsi de tenir compte des tendances lourdes et donne un cadre raisonnable (autour de 3% de croissance en plus de la tendance lourde) pour intégrer les effets des grands projets au moins dans une première phase (compte tenu de l'absence de connaissance précise des programmations de ces grands projets – OIN, Terra Lorraine et de leur importance qui vraisemblablement nécessitera à un ajustement du SCOT lorsque les phases opérationnelles de programmation seront suffisamment avancées).

- Une croissance d'environ 20 000 / 26 000 emplois nouveaux peut être envisagée compte tenu des tendances à l'œuvre et des effets estimés des grands projets. Une croissance de 1 300 emplois/an pourrait correspondre à :
 - 500 emplois/an => c'est le rythme de 1999/2008 (filière emblématique, amorce de la diversification économique)
 - 500 emplois/an => ce sont les effets directs possibles des grands projets (et première phase pour ITEC)
 - 300 emplois /an restant => croissance des filières du territoire liée à la diversification économique et des effets indirects des grands projets.

Il s'agit donc d'une perspective mesurée et réaliste.

- Un besoin en logements d'environ 27 000 logements à 20 ans, si le desserrement des ménages est maîtrisé : estimation à 20 ans autour de 2,11 personnes par ménage au lieu de 2,30/2,32 en 2012.
- Un besoin en espace pour les urbanisations futures résidentielles que le PADD cadre en fixant l'objectif de réduire de 40% le rythme de consommation constaté entre 1999 et 2009 avec un seuil limite de ne pas dépasser 900 ha/1000ha à 20 ans (hors infrastructures majeures).

La précision des objectifs a été effectuée dans le cadre d'une démarche itérative avec le DOO. En effet, le contenu plus précis de la programmation du DOO et la stratégie du SCOT ont impliqué une optimisation opérationnelle du développement pour assurer la cohérence des objectifs de croissance avec la politique de développement économique, du cadre de vie et de préservation durable des ressources.

Ce travail itératif a permis de mettre en évidence que la pertinence de programmation des objectifs n'étaient pas à 20 ans mais à 15 ans afin d'assurer une temporalité cohérente entre la programmation des logements du SCOT et celle raisonnablement envisageable pour la réutilisation des friches identifiées par le SCOT. En effet, si prévoir un temps de programmation à 10 ans ne permettait pas d'intégrer les

effets réels de la réutilisation des friches (trop court étant donné les contraintes de renouvellement urbain), sur 20 ans il masquait le besoin d'avoir un rythme constructif suffisant en extension parallèlement au démarrage et à la mise en œuvre de la réutilisation des friches. Ainsi le SCOT décline les objectifs du PADD à 20 ans, qu'il précise en outre pour une période de 15 ans en matière de production de logements et de consommation d'espace notamment.

Grâce à la réutilisation des friches en parallèle d'une optimisation du tissu existant (dents creuses, cœur d'îlot urbain libre..), permet de ne consommer que 1133 ha au total en 15 ans :

- 720 ha pour le résidentiel en extension de l'urbanisation (hors grandes infrastructures et hors besoins de l'OIN au-delà de l'amorce prévue par le Scot). En effet, les objectifs étant précisés à 15 ans, il s'agit d'assurer l'accueil d'environ 25 000 habitants en produisant autour de 22 500 logements. Ce besoin en espace a été déterminé en intégrant les capacités d'utilisation des disponibilités dans le tissu urbain existant qui doivent être recherchées prioritairement et systématiquement avant extension, le SCOT fixant dans tous les cas une limite **minimale** de 27%. Il a intégré aussi une baisse de la vacance et une augmentation significative de la densité des urbanisations en s'appuyant sur celles observées dans les centres (cf. pièce 1-3 du rapport de présentation relative à la justification de la consommation d'espace).
- 375 ha pour le développement économique et commercial en extension (ces 375 ha viennent en supplément des 180 ha actuellement disponibles dans le territoire pour l'offre foncière économique et commerciale). Le taux d'emplois à l'hectare est de 20 en moyenne à l'échelle du territoire. En effet pour favoriser le développement d'environ 20 000 emplois en 15 ans (1300 emplois/an), environ 551 ha pour l'activité sont nécessaire considérant en outre qu'environ 46% des emplois pourraient être réalisés dans le tissu urbain existant (incluant les friches connues, Europort, ZA du Breuil...). Sur cette base et en tenant compte que les parcs d'activités et commerciaux existants ont des surfaces aménagées disponibles autour de 180 ha (incluant la Mégazone), les besoins en foncier économique se porte donc

à 375 ha à réaliser par des urbanisations nouvelles en extension (cf. tableau ci-contre).

- Notons que les 38 ha restants sont destinés à des équipements et aménagements spécifiques sans bâti.

Cette consommation réduit de 49% le rythme d'artificialisation constaté entre 1999 et 2009 (1500 ha), si l'on ne tient pas compte du besoin en espace que nécessiteront les grandes infrastructures futures possibles et qui ne sont pas le fait du SCOT mais détiennent un intérêt régional et départemental, sinon national (élargissement A31...). En tenant compte de ces infrastructures (qui occuperait environ 275 ha – estimation), le SCOT reste dans une réduction de la consommation de 38 % ; ce qui contribue de manière cohérente aux objectifs des politiques nationales (LMA, Grenelle...) et de la charte agricole de Moselle. La justification de la consommation est explicitée dans le chapitre du présent rapport de présentation prévu à cet effet.

Le projet de développement du SCOT est aussi le plus vertueux et le plus performant au regard des autres scénarios puisqu'il est celui qui détient :

- la plus forte intensité de développement ;
- la plus faible consommation d'espace ;
- la politique environnementale la plus structurée et intégrée à sa stratégie.

Les tableaux suivants comparent le projet de développement du SCOT retenu avec les autres scénarios, dont la projection des tendances d'évolution à l'œuvre incarnée par le scénario 4. Pour que cette comparaison soit cohérente, les objectifs sont ramenés à échelle 15 ans. Ils effectuent en outre :

- une analyse de la performance de chaque scénario et du PADD ; justifiant de l'équilibre du projet de Scot et de son effort en terme de compacité de développement ;
- une analyse des éléments environnementaux discriminants qui ont motivés à écarter les scénarios ;
- une analyse des éléments environnementaux ayant motivé les choix du PADD.

Besoins à 15 ans pour le développement économique		
Activité et emploi	Taux	Nombre
Taux d'activité 2013	0,47	115 400
Taux d'activité 2028	0,53	143 100
Taux de chômage 2013	0,11	12 694
Taux de chômage 2028	0,09	12 879
actifs occupés 2013		102 706
actifs occupés 2028		130 221
Taux d'emploi 2013	0,66	68 000
Taux d'emploi 2028	0,675	87 899
Emplois en plus		19 899
Emplois en plus par an		1 327
Emplois ds tissu urbain et reconversion	0,46	9 154
Emplois en ZAE	0,54	10 746
Emplois à l'hectare (ZAE)	19,50	
Surfaces de ZAE nécessaires		551
Surfaces de ZAE en urbanisation nouvelle (sur la base d'une utilisation des disponibilités dans les parcs existants d'environ 180ha)		371

Principaux parcs d'activités et commerciaux existants et leur disponibilité foncière (hors friches)

EPCI	Principaux parcs d'activités et commerciaux	Surface totale du parc d'activité en ha	Surface aménagée disponible en ha
Portes de France	Actypole	50	0
	Cormontaigne	23	0
	Emallerie	10	5
	Kickelsberg	120	15
	ZA Metzange Buchel et pôle ludique	92	5
	Fontoy Le rond Bois	7	4
Val de fensch	Linkling		0
	La Feltière	90	25
	Za Sainte Agathe	145	15
	Za des Vieilles Vignes	15	5
Arc mosellan	Buding	12	0
	Metzervisse	18	12
	Guenange Bellevue	20	0
	Distroff	7	0
C3F	Za Rettel	18	0
Total disponibilité de l'existant			86
Total disponibilité incluant Terra Lorraine (100 ha)			186

Comparaison du projet de SCOT avec les autres scénarios et les tendances à l'œuvre sur 15 ans					
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 4	Projet de SCOT	Analyse du projet de SCOT
Evolution de la population	+ 28 500 nouveaux habitants 272 500 habitants à 15 ans	+ 22 500 nouveaux habitants 266 500 habitants à 15 ans	+ 23 250 nouveaux habitants 267 250 habitants à 15 ans	+ 25 000 nouveaux habitants 269 000 habitants à 15 ans	<p>Le Scot permet l'accueil de population le plus approprié aux tendances à l'œuvre en incluant les effets des grands projets.</p> <p>En effet, sa croissance est suffisamment volontariste (comparativement aux scénarios 2 et 4) pour conforter la maîtrise du vieillissement grâce à l'accueil de nouveaux habitants (actifs) qui contribuent à la stabilité du solde naturel (renfort de la tendance à l'œuvre).</p> <p>En outre, il prend une marge de 3% supplémentaire pour intégrer les effets des grands projets (au moins dans une première échéance).</p> <p>Les scénarios 2 et 4 entraînent un risque de vieillissement plus fort. Le scénario 1 est dans un positionnement purement résidentiel ; ce qui est contraire avec l'objectif de réduire la dépendance du Thionvillois avec l'extérieur.</p>

Comparaison du projet de SCOT avec les autres scénarios et les tendances à l'œuvre sur 15 ans (suite)

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 4	Projet de SCOT	Analyse du projet de SCOT
Evolution du parc de résidence principale	+ 23 500 nouveaux logements	+ 20 000 nouveaux logements	+ 21 300 nouveaux logements	+ 22 500 nouveaux logements	L'objectif de logement tient compte d'un desserrement maîtrisé de la population (2,11-cf.précédemment). le scénario 1 est celui qui accuse le desserrement le plus fort (effet résidentiel et du vieillissement prononcé).
Evolution de l'emploi Tendance à l'œuvre : le taux d'emplois/ ha est de l'ordre de 10/14 en moyenne dans le territoire (il augmente dans les parcs commerciaux).	+11 550 nouveaux emplois (16 emplois/ha)	+14 175 nouveaux emplois (16 emplois/ha)	+12 450 nouveaux emplois (16 emplois/ha)	+ 20 000 nouveaux emplois (20 emplois/ha)	Les objectifs d'emplois du SCOT sont les plus volontaristes et confirment la cohérence avec la stratégie de diversification économique et l'implantation des grands projets. Le positionnement économique permet d'envisager un taux d'emplois/ha élevé (effet de Terra Lorraine et du développement des services – diversification); et constitue une véritable performance par rapport aux tendances à l'œuvre.
Evolution du taux d'emplois	0,65 (0,66 en 2012)	0,67 (0,66 en 2012)	0,65 (0,66 en 2012)	0,67 (0,66 en 2012)	L'augmentation du taux d'emplois (part des actifs occupés du territoire travaillant dans le territoire) confirme la structuration du projet en faveur de la réduction de la dépendance aux emplois extérieurs.

Comparaison du projet de SCOT avec les autres scénarios et les tendances à l'œuvre sur 15 ans (suite)

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 4	Projet de SCOT	Analyse du projet de SCOT
<p>Consommation d'espace en extension</p> <p><i>Référence 1999-2009 : 1 500 ha d'artificialisés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 774 ha pour le résidentiel ▪ 406 ha pour l'économie <p>et 275 ha pour les infrastructures exceptionnelles + 48 ha de délaissés.</p>	<p>1 500 ha dont 1 275 ha pour l'habitat et 203 ha pour le développement économique</p> <p>Taux de réduction de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ habitat : + 9% augmentation ▪ économie : - 66 % 	<p>1 350 ha dont 900 ha pour l'habitat et 450 ha pour le développement économique</p> <p>Taux de réduction de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ habitat : -22% ▪ économie : - 26% 	<p>1 380 ha dont 1 015 ha pour l'habitat et 375 ha pour le développement économique</p> <p>Taux de réduction de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ habitat : -13% ▪ économie : - 38% 	<p>1 133 ha dont 720 ha pour l'habitat et 375 ha pour le développement économique (les 38 ha restants = équipements non bâtis spécifiques)</p> <p>Taux de réduction de la consommation d'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ habitat : -38% ▪ économie : - 38% 	<p>Le projet de Scot consomme moins d'espace que les autres scénarios et les tendances à l'œuvre projetées dans le scénario 4.</p> <p>Il affiche un taux de réduction le plus important et de manière homogène entre l'économie et l'habitat ; ce qui démontre l'effort d'optimisation et d'utilisation des friches pour ces 2 types de vocation.</p>
<p>Intensité globale de développement</p> <p><i>Référence 1999-2009, pour 1 ha consommé le territoire a accueilli</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements 	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 nouveaux habitants ▪ 20 nouveaux logements 	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 nouveaux habitants ▪ 23 nouveaux logements 	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 23 nouveaux habitants ▪ 21 nouveaux logements 	<p>Pour 1 ha consommé le territoire accueille :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 34 nouveaux habitants ▪ 32 nouveaux logements 	<p>Les objectifs du Scot démontrent un taux élevé d'intensité de développement puisque son effort de compacité par rapport aux tendances 1999-2009:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Double pour la population (s'expliquant par un desserrement maîtrisé et la densification des urbanisations) ; ▪ Augmente de 60% pour le logement (s'expliquant par l'optimisation du tissu urbain existant et la densification des urbanisations).

Comparaison du projet de SCOT avec les autres scénarios et les tendances à l'œuvre sur 15 ans (suite)

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 4	Éléments relatif à l'environnement ayant motivé les choix du PADD
<p>Éléments discriminant du point de vue environnemental ayant conduit à écarter les scénarios</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La consommation d'espace trop élevée. ▪ Un risque de fractionnement et de pression diffuse sur les milieux difficile à maîtriser compte tenu d'une organisation très disséminée de l'offre en logements. ▪ Une performance énergétique peu élevée car la dépendance du territoire au emplois extérieurs augmentent (croissance des déplacements domicile / travail) et l'habitat ne fait pas un effort suffisant de compacité pour réduire le coût énergétique. ▪ Des tensions réparties mais généralisées sur l'espace agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ consommation d'espace élevée. ▪ Une performance énergétique qui s'améliore grâce à un développement plus compact et la structuration par rapport à l'axe majeur de déplacement qu'est le Sillon Mosellan. Mais les déplacements de proximité et vers les territoires voisins hors axe Metz/Luxembourg ne connaissent pas d'amélioration notable du fait d'une armature urbaine ne maillant pas suffisamment le territoire. ▪ Des tensions fortes sur l'agriculture et la trame écologique dans le sillon mosellan, risquant d'interrompre les dernières continuités est-ouest existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ consommation d'espace élevée. ▪ Une performance énergétique peu élevée car la dépendance du territoire au emplois extérieurs augmentent (croissance des déplacements domicile / travail) et l'habitat ne fait pas un effort suffisant de compacité pour réduire le coût énergétique. ▪ Des tensions fortes sur l'agriculture et la trame écologique en secteurs proches de la frontière, sud-est et dans le sillon mosellan, risquant d'interrompre les dernières continuités Est-ouest existantes. La stratégie ne facilite pas la maîtrise des risques de conurbation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une consommation d'espace qui se réduit très fortement par rapport aux tendances antérieures et s'effectue sur des secteurs localisés autour de polarités bien identifiées. Ainsi, la pression sur l'agriculture sera mieux contenue et les conflits d'usages plus à même d'être anticipés (prise en compte de la fonctionnalité des exploitations, échange de terre...) ▪ Une performance énergétique améliorée par un rapprochement habitat/emploi que permet la stratégie (taux d'emploi sur place en augmentation), le développement important des transports collectifs ainsi que par une politique de développement d'habitat durable, des énergies renouvelables et de réduction des consommations (réutilisation des eaux de pluie, AEU...). Un positionnement économique autour de la filière écoconstruction qui contribuera à cette politique. ▪ Une stratégie environnementale valorisant la nature « ordinaire » pour les échanges écologiques entre les milieux emblématiques (pôle de biodiversité) et permettant des accroches avec des trames vertes urbaines à développer. En plus de lutter contre les risques de fragmentation des continuités (Est-Ouest et Nord-Sud), la stratégie de la trame verte et bleue concourt à la protection de l'hydrosystème en tenant compte du fonctionnement Amont/Aval des bassins versants ; ce qui contribue à la préservation de la ressource en eau. ▪ Une valorisation des paysages et de leurs typicités.

LA MISE EN ŒUVRE DU PADD DANS LE DOO DU SCOT

Le DOO du SCOT de l'agglomération de Thionville s'organise autour de trois grandes parties qui traduisent la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie portée par le PADD dans le respect des attentes législatives et réglementaires fixées par l'article L.122-1-5 du code de l'urbanisme.

PARTI 1 du DOO

Cette partie fixe l'organisation de l'armature urbaine qui précise celle définie dans le PADD en déclinant les différents niveaux de fonctions (économiques, niveaux d'équipement), les vocations et les coopérations entre les centralités afin de mettre en œuvre la convergence de leur développement.

Lien avec le PADD

- *Cette partie traduit directement la stratégie de positionnement territorial en termes d'organisation de l'armature urbaine et de coopérations internes et externes : la constitution d'un réseau de pôles urbains maillant tout le Thionvillois pour organiser les flux au-delà du Sillon Mosellan et faire ainsi du Thionvillois un territoire pivot structurant le nord Mosellan à la dimension de la Grande Région.*
- *Elle décline des objectifs d'aménagements qui découlent de la vocation des polarités urbaines (traduction urbanistique des vocations).*

Le DOO fixe ensuite les objectifs en matière de transports, déplacements et communications numériques en cohérence avec l'armature urbaine définie précédemment.

Lien avec le PADD

- *Le DOO articule le développement des mobilités en cohérence avec celui de l'armature urbaine et traduit l'objectif fondamental inscrit dans le PADD : d'engager rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité*

Enfin, le DOO décline les objectifs de logements et leur répartition par EPCI. Il établit aussi des indicateurs de répartition des logements dans chaque EPCI à contextualiser au regard de critères fixés par le SCOT afin d'assurer la cohérence du développement.

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre du DOO fixe les objectifs chiffrés de la production de logements qui résultent de la structuration de l'armature urbaine en lien avec le développement des transports.*

PARTI 2 du DOO

Cette partie définit les objectifs en matière d'environnement tant en termes de protection du réseau écologique que de préservation de la ressource nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de développement du Scot. Il s'agit en effet d'assurer sur le long terme des ressources en bon état et qui se renouvèlent ainsi que de renforcer la qualité d'utilisation anthropique du territoire profitant au cadre de vie, à la maîtrise des pollutions et nuisances et à la prévention des risques.

Dans ce sens, le Scot fixe les objectifs de protection de la biodiversité au travers de la trame verte et bleue précisant celle du PADD et définit ensuite les conditions de gestion des ressources, des nuisances et de l'énergie dans une logique d'économie et de développement des énergies renouvelables. Il décline les orientations relatives à la

prévention des risques et à leur gestion afin de ne pas accroître, voire réduire, les vulnérabilités des personnes et des biens.

Lien avec le PADD

- *Cette partie du DOO permet de répondre aux objectifs du PADD en termes d'ambition environnementale, mais aussi de structuration de l'espace et de sa gestion économe. En effet, le DOO définit des espaces, continuités et coupures naturelles à protéger qui constituent un cadre limitatif au développement urbain en plus des autres mesures du SCOT pour borner la consommation d'espace. Cette préservation des espaces concourt aussi à la protection des terres agricoles.*

PARTI 3 du DOO

Cette partie du DOO fixe les moyens du développement sur le plan économique, commercial et de l'habitat dont la structuration globale est réalisée par les 2 premières parties du document.

Le premier chapitre décline les objectifs constitutifs de l'identité économique que le Thionvillois entend développer en fixant notamment les typologies foncières et immobilières à prévoir en fonction des entreprises à accueillir et des capacités de gestion des flux des différents secteurs du territoire (cohérence avec l'armature urbaine). Il développe les moyens de protection de l'espace agricole :

- quantitativement en fixant les limites de consommation d'espace et les objectifs de construction dans le tissu urbain (incluant les friches) pour réduire la consommation d'espace ;
- qualitativement en imposant une prise en compte de la fonctionnalité des exploitations car en fonction de leur production et de leur localisation leur vulnérabilité est différente (y compris en secteurs périurbains pour lesquels des critères renforcés sont établis par le DOO).

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre du DOO permet de répondre aux objectifs de développement économique du PADD en soutenant les filières existantes et développant de nouveaux secteurs d'activités, en cohérence avec les ressources urbaines qui favorisent leur implantation. Dans ces ressources urbaines interviennent les capacités de transport et de déplacements, en cohérence avec l'orientation du PADD visant une gestion maîtrisée des flux.*
- *Ce chapitre fixe aussi les objectifs de limitation de la consommation d'espace de réutilisation des friches comme le prévoit le PADD.*

Le deuxième chapitre fixe les objectifs d'aménagement pour mettre en œuvre la stratégie de diversification économique qui passe par le développement des services (incluant le tourisme), de l'artisanat et l'organisation de la politique commerciale.

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre du DOO permet de répondre aux objectifs d'intensification de l'urbanisation et de renforcement des centres urbains pour développer des services et commerces dynamiques. Elle vise aussi à opérer une organisation commerciale cohérente avec l'armature urbaine dans une logique de maîtrise des flux afin que à la fois la qualité d'insertion urbaine et l'accessibilité de l'appareil commercial bénéficient aux centralités et aux commerces eux-mêmes.*

Le troisième chapitre comprend le DACOM qui prévoit les conditions spéciales d'implantation pour les zones commerciales qui sont significatives au regard de la stratégie commerciale et de ses impacts sur l'aménagement du territoire.

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre du DOO permet de répondre aux orientations du PADD d'empêcher les risques de développement anarchique du commerce le long de l'A31 et d'assurer un développement qualitatif, notamment du point de vue paysager et de la maîtrise des flux.*

Le chapitre 4 fixe les objectifs d'aménagement en termes de qualité et d'organisation du réseau de parcs d'activités.

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre décline les orientations de qualité urbaine du PADD concernant l'aménagement des parcs d'activités et la cohérence de leur fonctionnement entre eux afin d'opérer une offre foncière et immobilière adaptée et structurée à l'échelle du territoire. Il s'agit de tenir compte aussi des effets des grands projets.*

Le chapitre 5 décline l'ensemble des orientations relatives à :

- la qualité des urbanisations et de leur fonctionnalité ;
- la mixité sociale de l'habitat et la diversité des formes urbaines.

Lien avec le PADD

- *Ce chapitre répond aux orientations du PADD visant à impulser une nouvelle urbanité par la qualité d'aménagement, la mixité fonctionnelle et en tenant compte des besoins en logements différents selon les publics et les stades du parcours résidentiel.*

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.</p> <p><i>La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer</i> ▪ <i>Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.</i> ▪ <i>Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.</i> 	<p>Structurer une armature urbaine équilibrée</p> <p>Un réseau de pôles urbains que le DOO décline pour préciser leur rôle et leur vocation nécessaires à la stratégie du PADD.</p> <p>La stratégie et l'armature urbaine du PADD consistent à organiser un réseau de pôles urbains maillant l'ensemble du territoire afin que la structuration du développement au-delà du Sillon Mosellan traduise toute la dimension du rôle Pivot du Thionvillois dans la Grande Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réseau urbain qui irrigue le territoire en services et moyens de mobilité ; ▪ Un réseau urbain qui organise les flux en accroche avec les territoires voisins français et étrangers ; ▪ Un réseau urbain qui développe les fonctions supérieures et la cohérence interne afin d'affirmer les vocations territoriales et d'intensifier les coopérations avec l'extérieur. <p>Cette armature urbaine est déclinée et précisée dans le DOO. Elle conforte le pôle principal de Thionville qui s'articule avec celui du Val de Fensch afin de développer les fonctions supérieures, d'assurer le développement majoritaire en logements et activités économiques et afin d'organiser le maillage du territoire en transport dont ils en constituent le centre et l'élément clé de structuration des flux internes et externes.</p> <p><i>=> le DOO identifie ces espaces comme polarités majeures et d'articulation. Tout en leur prévoyant un rôle moindre à l'échelle du territoire, le DOO associe à ces polarités Fontoy, Hettange-Gde, Bertrange, Guénange et Boust pour des raisons de continuité géographique, de cohérence urbaine, de proximité avec un grand projet et/ou de leur rôle dans l'organisation des transports.</i></p> <p>Il s'agit aussi de structurer un pôle fort : Audun/Villerupt/Aumetz/Oin. Ce pôle organise le développement majeur de la partie Ouest du Thionvillois et structure, au prisme de l'Ecocité (développement novateur –habitat économie...), le fonctionnement transfrontalier, les services mutualisés et complémentaires avec le Nord 54 et le tourisme vers la Belgique.</p> <p><i>=> le DOO identifie cet espace comme polarité majeure et d'articulation pour son rôle structurant en partie Ouest du Thionvillois ; l'OIN constituant en outre une polarité en elle-même.</i></p>

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.</p> <p><i>La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer</i> ▪ <i>Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.</i> ▪ <i>Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.</i> 	<p>⇒</p> <p>Structurer une armature urbaine équilibrée</p> <p>3 autres types de polarités à structurer et faire émerger organisent l'espace rural en lien avec les polarités majeures de Thionville et du Val de Fensch :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'axe Moselle (Cattenom/Sierck), structure vers l'Est l'irrigation de l'espace rural en services (incluant les transports) et développe les fonctions touristiques autour de la Moselle ainsi que les accroches économiques avec l'Allemagne ; => <i>le DOO identifie cet espace comme polarité de l'axe Moselle.</i> ▪ l'axe Canner (Kédange/Metzervisse/Distroff) se renforce pour faire émerger des centralités rurales de services et développer le tourisme en lien avec Saarlouis, Vigy et la Moselle. => <i>le DOO identifie cet espace comme polarité de l'axe Canner.</i> ▪ des secteurs d'interface avec le Luxembourg et le Nord 54 s'organisent comme polarités d'équilibre afin de gérer les phénomènes transfrontaliers dans une logique de renforcement des services de proximité et de maîtrise des risques de périurbanisation. => <i>le DOO identifie ces secteurs comme polarités d'équilibre.</i> <p>Des polarités qui permettent tout au long du DOO d'organiser les grands équilibres du développement en intégrant les enjeux transversaux de renforcement et de montée en gamme des fonctions (économiques, services, équipements), de répartition cohérente du développement et d'une gestion maîtrisée des flux.</p> <p>En déterminant la vocation et les coopérations internes et externes, les polarités organisent la cohérence globale de fonctionnement de l'ensemble du territoire. Ces polarités organisent aussi la convergence du rôle des communes qui les composent pour que cette cohérence soit opérationnelle. Pour cela le SCOT identifie 4 types de centralités permettant de hiérarchiser ou spécifier le rôle des communes dans chaque polarité. Ces centralités ont été déterminées au regard de leur taille démographique, de leur niveau d'équipement, de leur capacité en transport existant ou programmé, de leur vocation polarisante, de leur capacité à renforcer significativement leur urbanité (densité, services supérieurs, recomposition urbaine...), de leur fonction structurante dans leur environnement proche et de leur proximité avec un grand projet. (cf. explication du PADD «Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées »).</p>

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p data-bbox="230 288 790 389">→ Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.</p> <p data-bbox="331 432 790 580"><i>La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois</i></p> <ul data-bbox="331 647 790 951" style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer</i> ▪ <i>Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.</i> ▪ <i>Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.</i> 	<p data-bbox="801 272 869 312">>></p>	<p data-bbox="943 300 2007 355"><i>Les centralités principales</i> : Ce sont les communes constituant les pivots du développement résidentiel, économique, en services...</p> <p data-bbox="943 376 2007 512">Les agglomérations ne doivent pas être vues comme des ensembles de zones bâties indifférenciées ni comme des centres entourés par des espaces périurbains. Au contraire, afin d'éviter le risque de conurbation dans les polarités majeures et d'appuyer la politique de recomposition urbaine à l'œuvre (comme dans le Val de Fensch), le DOO donne comme objectif aux centralités de :</p> <ul data-bbox="1025 533 2007 727" style="list-style-type: none"> ▪ renforcer leur urbanité, les fonctions supérieures et les services en jouant la complémentarité à l'échelle des agglomérations, ▪ participer à l'organisation d'un réseau de transport structurant, ▪ structurer le paysage et les actions de recomposition urbaine dont elles partagent les enjeux. C'est le cas en particulier pour le Val de Fensch, mais aussi pour Portes de France. <p data-bbox="943 746 1626 770">Pour cela le SCOT prévoit dans son DOO de multiples objectifs:</p> <ul data-bbox="1025 791 2007 1086" style="list-style-type: none"> ▪ densités urbaines les plus élevées du territoire ; ▪ structuration des grands axes urbains pour la qualité paysagère, la dynamisation commerciale et le développement de la multimodalité des rues ; ▪ coupures d'urbanisation et trame verte urbaine pour améliorer la qualité des espaces de vie (recomposition urbaine) et empêcher une agglomération indifférenciée des zones bâties (associé à des objectifs de gestion des entrées de ville). Il s'agit ici de fortifier l'attractivité et la fonctionnalité urbaine qui doit notamment profiter à Hayange en tant que pôle à restructurer identifié par la DTA. ▪ gestion des nuisances liées aux infrastructures existantes et futures ; <p data-bbox="943 1106 2007 1350">Dans la CCPHVA, les centralités principales relèvent des mêmes objectifs ; considérant que l'OIN constituera une polarité forte impulsant une nouvelle attractivité à irriguer autour de ces centralités. Guénange et Hettange-Gde sont associés aux objectifs des pôles de Thionville et du Val de Fensch (cf. explication du PADD «Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées »). Cattenom et Sierck sont les centralités principales de l'axe Moselle. Leur renforcement et leur rôle ne sont pas du même ordre que celui des centralités des agglomérations mais elles constituent les centralités de référence de leur EPCI (rôle partagé avec Hettange pour Cattenom, la première ayant un desserte en transport performante, la seconde regroupant les équipements structurants).</p>

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p data-bbox="230 292 790 387">→ Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.</p> <p data-bbox="331 432 790 584"><i>La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois</i></p> <ul data-bbox="331 647 790 951" style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer</i> ▪ <i>Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.</i> ▪ <i>Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.</i> 		<p data-bbox="947 304 2004 384"><i>Les centralités relais:</i> Ce sont les communes qui ont un rayonnement local en relais des centralités principales et qui appuient ces dernières pour mutualiser, diversifier et compléter l'offre en commerces, services, équipements et logements.</p> <p data-bbox="947 405 2004 429">Les centralités relais détiennent des objectifs communs avec les centralités principales :</p> <ul data-bbox="1028 448 2004 935" style="list-style-type: none"> ▪ Distroff et Metzervisse (pôle de services existant de l'Arc Mosellan) permettent avec Kuntzig (proche de Terra Lorraine) d'être en relais de Yutz et Thionville ; la voie ferrée les reliant. ▪ Neufchef et Fontoy sont en relais avec Hayange et Knutange ; Neufchef constituant un bourg avec près de 5000 habitants et Fontoy, bien que de plus faible taille, joue un rôle structurant pour le développement des transports sur l'Ouest Thionvillois (gare, lien avec val de Fensch et OIN) ; ▪ Basse Ham est en continuité directe de Yutz avec qui il partage des enjeux de cohérence spatiale et d'organisation des infrastructures structurantes et des parcs d'activités. En outre le port exemplaire est un grand projet. Avec Basse Ham, Malling et Sierck, Koenigsmacker développe des services locaux pour l'Arc Mosellan et à vocation à valoriser la ligne de train Thionville / Trèves en se renforçant. ▪ Bousse, Illange et Bertrange sont des bourgs de 2000/3000 habitants liés au fonctionnement des agglomérations du fait de leur implantation sur la D1 et de leur proximité avec Terra Lorraine. Ces communes ont vocation à procurer des services de proximité et spécifiques en raison de leur lien avec agglomérations. <p data-bbox="947 959 2004 1366"><i>Les centralités secondaires et de proximité :</i> Ce sont les communes qui ont un rayonnement de proximité voire qui offrent ponctuellement des services spécifiques de rayonnement local favorables à la dynamisation de l'espace rural et à la structuration de ses coopérations : lycée à Ottange, tourisme à Kédange, tourisme et séminaire d'entreprises à Rodemack, parc d'activité à Kanfen, gare à Malling, parc artisanal à Rettel... En outre, les communes proches de la frontière ont proportionnelle plus d'équipements du fait des besoins spécifiques des travailleurs transfrontaliers. Enfin, elles appuient ponctuellement certaines centralités principales ou relais en complétant l'offre économique ou résidentielle. Ces centralités ont surtout vocation à maintenir et renforcer leurs services et à favoriser les mutualisations avec les communes voisines dans et hors du SCOT afin de diversifier l'offre en milieu rural. En outre, elles apportent des spécificités telles que le tourisme ou liés à certains équipements structurants à valoriser. Dans le Nord du territoire cette organisation faite par le DOO permettra d'améliorer la réponse aux besoins des transfrontaliers. Elle permettra en même temps de maîtriser les risques de périurbanisation grâce à des centralités qui ne deviennent pas des banlieues dortoirs mais des bourgs ruraux compacts et dynamiques.</p>

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ Une structuration forte du Thionvillois au travers d'un réseau de polarités urbaines organisées et aux vocations affirmées.</p> <p><i>La structuration de pôles urbains en réseau intensifiant des coopérations externes organisées pour développer et valoriser tout le Thionvillois</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'agglomération de Thionville est le pôle majeur à confirmer</i> ▪ <i>Audun/Villerupt/Aumetz : un pôle d'ouverture vers l'Ouest, un enjeu de structuration.</i> ▪ <i>Val de Fensch / Ouest de l'Arc Mosellan : un pôle d'ouverture vers le Sud, un enjeu de valorisation.</i> 	<p>>></p>	<p>Le DOO s'appuie sur ces centralités pour hiérarchiser les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De ventilation des logements à l'intérieurs des EPCI (cf. partie 1 du DOO), ▪ De développement de l'offre en transports collectifs (cf. partie 1 du DOO), ▪ De développement des fonctions économiques (cf. partie 3 du DOO), ▪ D'organisation du commerce (cf. partie 3 du DOO), ▪ De densité des urbanisations (cf. partie 3 du DOO).

Le tableau ci-après explicite les vocations et rôles des polarités et leurs objectifs d'organisation au regard des flux. Il précise l'organisation commerciale (au regard des axes commerciaux et des centralités définies par le SCOT).

	Polarités majeures	Axes Moselle et Canner	Polarités d'équilibre	Autres communes
Fonction Economique	<ul style="list-style-type: none"> Industrie (mécanique, IAA...) Logistique évoluée R&D - Nouvelles Technologies Service dans le tissu urbain Tertiaire 	<ul style="list-style-type: none"> Industrie Tertiaire et R&D sur filières cibles et/ou complémentaires aux pôles majeurs : agro-transformation & viticulture, tourisme, énergie, culture/art/bien-être Services dans le tissu urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Tertiaire sur des filières cibles liées aux coopérations et/ou complémentaires aux pôles majeurs Services dans le tissu urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Viticulture Services dans le tissu urbain
Niveau de flux existant et à gérer dans le cadre de la politique des transports	Elevé, européen, Gère tous les flux internes	Grande Région (All. A8) Gère l'accès vers les polarités majeures	<i>Flux internes et externes de proximité + Accès vers les autres polarités</i>	
Service et équipement	Supérieur, intermédiaire	<i>Élevé pour coopérations ou besoins de fonctionnement avec l'extérieur (All. Lux., Moselle, Nord 54...) : projets ponctuels avec accès maîtrisé aux grands flux</i>		Proximité + mutualisation intercommunale
Spécificités	Grands Projets	<ul style="list-style-type: none"> Centrale Cattenom Logistique/activité si : accès A8, vocation définie et maîtrise des flux le long de la D654 		
Organisation commerciale	<ul style="list-style-type: none"> Axe Thionville/Terville et Val de Fensch : offre structurante du territoire Axe Audun/Villerupt/Aumetz : offre structurante de l'Ouest Thionvillois tenant compte du fonctionnement transfrontalier <i>Centralités principales : offre structurante</i> <i>Centralités relais : offre de rayonnement local et appuie les centralités principales pour équilibrer l'offre structurante</i> <i>Centralités secondaire et de proximité : offre de rayonnement local + Rettel soutient l'offre de Sierck</i> <i>Développement commercial tient compte des besoins du tourisme et des transfrontaliers.</i> 			Offre de proximité ou de rayonnement local pour constituer un pôle de service rural notamment dans l'arc mosellan et les 3 frontières. Dans le Pays Haut Val d'Alzette, le développement commercial sera cohérent et en proportion des projets de l'OIN.
Partout : artisanat, tourisme, agriculture / Circuits-courts, services et équipements de proximité				

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p>	<p>➤➤</p>	<p>Prendre appui sur les filières existantes et grands projets pour affirmer un développement économique ambitieux et innovant</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le DOO fixe l'identité économique et l'organisation des filières en définissant pour chacune d'elle les conditions d'aménagement à réunir pour favoriser leur développement au regard notamment de leurs besoins en termes de typologie foncière et immobilière, de services urbains et de desserte en infrastructures terrestres et numériques : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Des fonctions tertiaires qui mettent en œuvre la diversification économique et soutiennent l'activité industrielle en développant les services à l'entreprise qu'elles utilisent :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un pôle matériaux innovants, qui s'inscrit dans la logique régionale et s'appuie sur l'institut de la soudure. ○ Un pôle émergent de maîtrise énergétique et des nouvelles technologies, qui s'appuient le développement de l'OIN, le projet Ulcos-Lis et la centrale de Cattenom. ○ Les fonctions tertiaires liées aux services industriels et aux projets Terra Lorraine. <p>=> les objectifs du DOO pour organiser leur implantation : proximité avec des transports collectifs, desserte THD, implantation préférentielle en parc tertiaire dédié ou centre urbain important.</p> ○ <i>Des fonctions industrielles et logistiques (post-production) qui bénéficieront de l'impulsion de Terra Lorraine, Ulocs-Lis et Europort :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ces fonctions se développent principalement sous forme de parcs d'activités dans les polarités majeures afin d'assurer la compatibilité de leur activité avec les flux qu'elle génère et de favoriser la proximité avec les grands projets avec lesquels des liens économiques se renforceront. Un projet de parc d'activité en en accroche de l'A8 permettra de développer des liens économiques avec l'Allemagne. Le pôle de Beuvillers définit par la DTA est pris en compte. En revanche, ces fonctions n'ont pas vocation à s'implanter entre Koenigsmacker et Apach lorsqu'elles créent de grands flux. ○ Des parcs d'activités impliquant des flux moindres et compatibles avec la proximité de zones urbaines sont à développer pour accueillir des entreprises de type mixte activité/bureau. Ils se développent principalement dans les centralités principales et relais et les polarités majeures afin de détenir un niveau adapté de desserte en infrastructures et de services urbains ▪ Le DOO fixe les objectifs de desserte en NTIC à la fois dans sa partie 1 mais aussi dans sa partie 3 afin de préciser les besoins à anticiper en fonction des types d'activités économiques à accueillir (incluant le tourisme...).

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p data-bbox="228 256 788 424">→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p> <ul data-bbox="324 485 788 1070" style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 		<p data-bbox="887 256 2007 320">Prendre appui sur les filières existantes et grands projets pour affirmer un développement économique ambitieux et innovant</p> <ul data-bbox="927 339 1711 368" style="list-style-type: none"> ▪ Le DOO préserve l'espace agricole et la fonctionnalité des exploitations. <p data-bbox="927 384 1599 413"><i>En réduisant le rythme de consommation d'espace antérieur :</i></p> <p data-bbox="927 429 2007 512">Le SCOT fixe les limites de consommation maximale d'espace pour les urbanisations futures en extension à la fois pour le résidentiel et l'économie qui inclut les parcs d'activités et commerciaux dont les ZACOM. Cette limitation implique :</p> <ul data-bbox="927 528 2007 1399" style="list-style-type: none"> ○ un renforcement des densités par rapport aux urbanisations récentes que le SCOT fixe en déclinant les objectifs par type de centralités afin de faire correspondre intensité de logements, densité, développement économique et desserte en transport. Les densités exprimées par le DOO sont brutes (voie et équipements compris) pour l'urbanisation en extension de l'enveloppe urbaine. Elles s'appuient sur celle observées dans les centres, mais moyennées afin de tenir compte de l'espace pris par les équipements (et stationnements) et de la diversité des formes urbaines (pas seulement les quartiers historiques par exemple qui ne sont pas toujours adaptés aux nouveaux besoins). Ces densités s'observent à l'échelle de l'ensemble des nouvelles urbanisations de la commune en extension de l'enveloppe urbaine. Afin de renforcer la compacité du développement, le Scot prévoit en outre des densités plus fortes à mettre en œuvre dans les projets qui s'implanteront dans l'enveloppe urbaine. Il s'agit ainsi d'utiliser plus intensément les capacités résiduelles du tissu urbain existant (friches, dents creuses...) et de sécuriser la mise en œuvre des densités dans les PLU en distinguant celles applicables dans le tissu urbain et celles pour les projets en extension. Ces densités sont nettes et n'intègrent donc pas les voiries ni les espaces verts et paysagers. En effet, ce choix se justifie par les besoins de la rénovation urbaine (cf. pièce 1-3 du rapport de présentation relative à la justification de la consommation d'espace). ○ Une utilisation des friches, que le DOO détermine en identifiant un potentiel de reconversion pressenti et à étudier vers des dominantes économique, mixte ou d'habitat. Ces dominantes sont indicatives car il ne saurait être préjugé de la faisabilité des reconversions sans études et connaissance approfondis du niveau de pollution potentiel et des contraintes engendrées. Notons que les friches identifiées sont celles qui ont été évaluées raisonnablement mobilisables à 15 ans ; le conseil général de Moselle procédant à un inventaire compte tenu du manque de connaissance des friches et de leur niveau de mutation possible. Cette utilisation des friches se combine avec un objectif imposant systématiquement les PLU à rechercher les capacités dans les espaces libres de leur tissu urbain existant (dents creuses, cœur d'îlots non bâti). Ceci permettra de réduire le besoin de consommer de l'espace en fonction de la réceptivité du tissu urbain des communes ; le SCOT fixant dans tous les cas des moyennes minimales de production de logements dans ces friches et espaces libres ; l'objectif étant de les dépasser. Ces moyennes minimales doivent être observées à l'échelle des polarités afin de tenir compte des contextes différents et des contraintes multiples (risques, servitudes...).

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p data-bbox="230 344 790 512">→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p> <ul data-bbox="322 571 790 1157" style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 		<p data-bbox="887 379 2007 438">Prendre appui sur les filières existantes et grands projets pour affirmer un développement économique ambitieux et innovant</p> <ul data-bbox="927 459 1713 486" style="list-style-type: none"> ▪ Le DOO préserve l'espace agricole et la fonctionnalité des exploitations. <p data-bbox="943 502 1630 529"><i>En préservant des espaces productifs fonctionnels et pérennes :</i></p> <p data-bbox="943 545 2007 604">Au-delà de la limitation de consommation d'espace, il s'agit de tenir compte des spécificités, besoins et vulnérabilités potentielles des exploitations.</p> <ul data-bbox="981 620 2007 1129" style="list-style-type: none"> ○ Le DOO impose la protection des terrains viticole en AOC. En cours de délimitation, leur périmètre n'était pas connu à la date d'approbation du SCOT. Toutefois leur protection est assurée et le Scot fixe l'objectif de tenir compte des besoins d'extension des vignobles afin d'assurer la pérennité de cette filière qui aujourd'hui produit une quantité qui ne répond pas à tout la demande. ○ L'impact sur le fonctionnement d'une exploitation peut être très différents selon les types de productions et les conditions d'exploitations. Afin d'intégrer ces éléments dans la pérennisation de l'activité agricole, le SCOT fixe l'objectif de privilégier un moindre impact sur les exploitations au travers de solutions alternatives, d'atténuation ou de compensation (échange de terre, choix d'un site à urbaniser moins impactant...). Dans ce cadre, il sera fait un bilan par la mise en balance les projets d'urbanisation avec les effets sur les exploitations en tenant compte de leurs objectifs de développement, de leur viabilité, de la qualité des sols... Les critères de ce bilan sont indiqués par le SCOT et spécifiés aussi pour l'agriculture périurbaine. En effet, ce type d'agriculture caractéristique du territoire étant souvent déjà sous pression urbaine, il ne s'agit pas seulement d'analyser si l'exploitation est pérenne ou fragilisée, mais de voir les liens entre son fonctionnement et l'espace urbain en termes de services rendus (paysage, circuit-court...) et de définir, sur cette base, comment l'exploitation peut être facilitée ou si l'exploitation ne peut véritablement pas se maintenir. <p data-bbox="943 1150 2007 1230"><i>En facilitant la diversification des exploitations (notamment vers le tourisme, les circuits-courts) et en facilitant la structuration de leur filière ; ce qui passe par le développement d'Europort (comme support logistique) et des salles de transformation (abattoirs...).</i></p>

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 	<p>➤➤ Diversifier les activités de services et artisanales et renforcer leur l'accessibilité pour une nouvelle proximité habitat/emploi, des centralités urbaines dynamiques et des potentiels spécifiques au Thionvillois valorisés.</p> <p>La diversification économique ne vise pas que les grandes filières économiques mais s'appuie aussi sur les services à la personne, l'activité de bureau et l'artisanat. L'objectif du Scot est d'intensifier ces types d'activités en capitalisant sur l'effet démographique et le renforcement récent de l'économie présente. Il vise aussi à ce que leur développement soit porteur de centralités dynamiques et vivantes contribuant à l'attractivité globale du territoire. Très compatibles avec le fonctionnement d'un espace urbain de centre ou à proximité, ces activités nécessitent une organisation et un offre foncière et immobilière adaptée que le DOO organise et qualifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des activités de bureau et du tertiaire à bas coût pour favoriser les TPE et l'économie solidaire, ▪ Un artisanat traditionnel mais aussi structurant une filière écoconstruction ; <p>Les activités de services comportent aussi le tourisme que le SCOT entend développer fortement comme support de promotion territoriale, de développement aux aménités de loisirs pour les habitants, d'accompagnement aux activités des entreprises dans le cadre d'un tourisme d'affaire à renforcer et en tant que filière économique à part entière. Sur la base d'une étude tourisme spécifique et menée avec les différents acteurs de cette filière, le SCOT décline les objectifs du territoire pour structurer l'activité touristique, sa gestion et son animation à l'échelle de tout le Thionvillois. Ces objectifs visent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La définition des grandes thématiques d'entrée du tourisme sur lesquelles le thionvillois peut appuyer sa stratégie pour créer une chaîne de valeur touristique et passer ainsi de l'excursionnisme au séjour. Ces thématiques telles que villes fortifiées, gastronomie, tourisme vert permettent de résonner avec un public large et proche du territoire (notamment allemand et luxembourgeois). En effet, le territoire n'étant pas une destination touristique de premier plan, il s'agit de travailler sur des axes facilement mobilisables et en cohérence avec les bassins de population proches. De ce point de vue les coopérations externes avec l'Allemagne (Saarlouis et Trèves) prennent toutes leur signification via notamment le tourisme historique et fluvial que le port de Basse Ham permettra de développer en lien avec les autres haltes. ▪ Le développement de l'hébergement qu'il est nécessaire de considérer en tenant compte des effets des grands projets mais aussi de besoins spécifiques (maintenance de la centrale de Cattenom..). ▪ La valorisation des patrimoines bâtis et naturels ; ce qui milite aussi en faveur d'un parc naturel transfrontalier. ▪ L'organisation des voies douces à grande et petite échelles dans une logique de bouclage se greffant sur les sites emblématiques et l'armature principale de voies piétonnes ou cyclables. Il s'agit de réaliser des liaisons structurantes en direction de Saarlouis et Longwy (capter les publics belges et allemands – coopérations s'appuyant sur le Val d'Alzette et l'axe Canner) et de boucler

		les réseaux du territoire en liant le Gr5 vers la Moselle ; le port de Basse Ham étant l'articulation.
Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques ▪ Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie ▪ Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir ▪ La valorisation des activités agricoles et viticoles ▪ Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie 	<p>➤➤</p> <p>Diversifier les activités de services et artisanales et renforcer leur l'accessibilité pour une nouvelle proximité habitat/emploi, des centralités urbaines dynamiques et des potentiels spécifiques au Thionvillois valorisés.</p> <p>Pour soutenir l'ambition de services diversifiés et accessibles, l'objectif du DOO est de renforcer l'offre commerciale et d'organiser son développement dans tout le Thionvillois en fonction du rôle de chaque centralité du SCOT, des capacités de desserte en transport et en tenant compte des grands projets.</p> <p><i>Cette organisation à l'échelle du territoire s'accompagne de l'objectif de préserver et renforcer la vitalité du commerce de centre afin d'assurer une disponibilité de service aux habitants à proximité de leur lieu de vie et de promouvoir des centres de villes, bourgs et villages dynamiques.</i></p> <p><i>Elle vise aussi à structurer l'offre périphérique des axes commerciaux majeurs (Val de Fensch, Thionville/Terville/Yutz – Aumetz/Villerupt/Audun), dans le cadre d'une complémentarité avec les centres qui participe du développement et de la diversité commerciale globale du territoire et à la satisfaction des besoins de tous les habitants.</i></p> <p><i>Dans ce sens, le DOO permet de répondre aux orientations du PADD ainsi qu'aux contextes existants et futurs. En effet, si l'aire d'influence commerciale du Thionvillois se cale de façon assez proche avec le périmètre du SCOT (Thionville étant toutefois le 2^{ème} pôle commercial de Moselle), en revanche :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'offre rurale est relativement faible et nécessite d'être renforcée ; ▪ les grands axes commerciaux présentent des enjeux de diversification afin de limiter l'évasion concernant les biens anomaux notamment ; ce qui montre aussi des besoins plus globaux de montée en gamme sur certaines cibles (dans l'offre de centre et périphérique) et de prise en compte de l'évolution de l'offre autour du SCOTAT. Sur ce point, le renforcement commercial du Luxembourg à Belval nécessite d'être anticipé pour éviter à moyen terme la croissance de flux diffus vers ce site et des risques de report de centralités commerciales jouant aussi le rôle d'offre de proximité à l'échelle de l'Ouest Thionvillois. Ceci est aussi à mettre en perspective avec les futurs besoins à satisfaire liés à la croissance d'Aumetz/Villerupt/Audun en tant que centralités principales du SCOT et avec l'OIN qui créera une demande supplémentaire. Dans le même sens, les 2 axes commerciaux de Thionville/Val de Fensch nécessitent d'être renforcés en raison des besoins liés aux objectifs de développement du SCOT, à la maîtrise de l'évasion commerciale vers Luxembourg et Metz et aux grands projets, dont Terra Lorraine, Evol'U4 et Europort qui sont à proximité de ces axes commerciaux. 	

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p>	<p>➔➔</p>	<p>Diversifier les activités de services et artisanales et renforcer leur l'accessibilité pour une nouvelle proximité habitat/emploi, des centralités urbaines dynamiques et des potentiels spécifiques au Thionillois valorisés.</p> <p>Pour traduire ces objectifs, le DOO :</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Privilégie l'implantation commerciale dans les centres existants ou futurs et fixe à cette fin des objectifs de qualité et densification urbaines qui favoriseront cette implantation (augmenter l'aire de chalandise à pied des commerces, traitement de l'espace public). Le renouvellement urbain (comme dans le Val de Fensch, Thionville..) permettra de réorganiser des linéaires commerciaux dévitaliser en recherchant le regroupement commercial sur des axes urbains attractifs. ▪ Prévoit les conditions d'implantations sans fixer de seuil aux commerces car les situations ne sont pas comparables, mais impose que la taille soit adaptée à la fonction que remplit la commune dans l'armature urbaine du SCOT. En effet, l'objectif est à la fois de confirmer le rôle structurant des grands axes commerciaux existants de Yutz-Thionville-Terville-Vallée de la Fensch (Fameck, Hayange) et pour la partie Ouest (Aumetz-Villerupt-Audun), et de renforcer l'offre commerciale de rayonnement local et de proximité dans les centralités rurales du SCOT. Cette organisation doit aboutir à une plus grande diversité et accessibilité de l'offre réduisant les obligations de déplacements contraints. Dans ce sens, le DOO précise que : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les centralités principales développent l'offre structurante à l'échelle du territoire : ce qui concentre logiquement cette offre sur les polarités majeurs qui sont les grands axes commerciaux existants. Les centralités principales hors agglomération que sont Sierck, Guénange et Cattenom ont vocation à appuyer cette offre structurante, à leur échelle, car elles constituent déjà des pôles de services importants pour le secteur rural et peuvent permettre des liens en transports performants vers Thionville. En outre, Guénange est à proximité de Terra Lorraine. ○ Des centralités relais qui développent une offre de rayonnement local et appuie ponctuellement l'offre structurante des centralités principales. En effet, il s'agit de prendre en compte les possibilités de mutualisation et complémentarité entre les communes pour offrir une meilleure cohérence spatiale et d'accès aux commerces ainsi que pour permettre des répartitions ponctuelles qui évitent les déplacements illogiques vers des grands pôles commerciaux en impliquant l'utilisation d'axes routiers encombrés. ○ Des centralités secondaires et de proximité développent une offre de proximité et ponctuellement de rayonnement lorsque cela permet de structurer un pôle de service rural organisé et servant aux communes voisines.

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p>		<p>Diversifier les activités de services et artisanales et renforcer leur l'accessibilité pour une nouvelle proximité habitat/emploi, des centralités urbaines dynamiques et des potentiels spécifiques au Thionvillois valorisés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impose que la taille des commerces soit compatible avec les flux admissibles et la morphologie du tissu urbain qui les reçoit pour 2 raisons : <ul style="list-style-type: none"> ○ le commerce doit être un vecteur de qualité du cadre de vie urbain et pour cela son intégration morphologique est importante ; ○ tant pour la gestion des trafics à l'échelle du territoire que pour faciliter l'accès aux commerces et donc contribuer à leur attractivité, les circulations induites par l'implantation commerciale ne doit pas générer des flux dommageables sur les déplacements et la cohérence urbaine. Dans ce sens le DOO, la hiérarchisation des centralités urbaines qui s'est faite en rapport avec leur niveau de desserte en transport (existante ou future) et de leur capacité à organiser des pôles de services contribuera à la gestion maîtrisée des flux. En outre, ce point est aussi géré par l'implantation préférentielle du commerce faite par le DOO et les objectifs du DACOM (cf. ci-après). ▪ Définit l'implantation préférentielle des commerces. Cette implantation préférentielle a plusieurs objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Décliner l'orientation du PADD d'une gestion maîtrisée des flux. Ainsi, les commerces impliquant des flux importants ont vocation à s'implanter dans des parcs commerciaux structurant des pôles majeurs s'ils ne peuvent pas s'implanter dans le tissu urbain détenant des dessertes en transport adaptés. Ceci explique que le Dacom prévoit plusieurs zacom destinées à recevoir ces types de commerces en leur fixant des conditions d'implantation adaptées au contexte urbain et qui maîtrisent les flux (desserte en transport collectif, évitement des flux diffus sur les voies secondaires, implantations cohérente par rapport aux enjeux paysagers...). Ces zacom s'appuient logiquement sur les axes commerciaux structurants de Portes de France et de la Vallée de la Fensch. Elles délimitent ainsi : <ul style="list-style-type: none"> ▪ des parcs commerciaux existants comme le Linkling, la Feltière, la zone des triangles afin d'assurer la cohérence de leur évolution interne, ▪ des parcs en cours de réalisation comme les 4 routes ainsi que l'extension du Green Center et l'aménagement de l'ancien PAT qui comporte déjà une partie bâtie. ▪ ainsi que la zone Oxlane de Yutz. <p>Ces zones représentent une surface de 213 ha dont 187 ha (88%) sont déjà aménagés ou bâtis ; le SCOT visant ainsi surtout à harmoniser l'évolution interne des zones existantes et à organiser une maîtrise des flux cohérente à l'échelles des axes commerciaux structurants. Les 26 ha restant constitue de nouveaux secteurs à aménager mais visent des terrains presque intégralement artificialisés ou sous très forte influence anthropique (sans vocation agricole, ni intérêt écologique notable) : Stand de Tir, parties plateformées de l'ancien centre de transit routier de Yutz, ancienne Zac du PAT entre la centre de Terville et l'A31.</p>

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p>	<p>➤➤</p>	<p>Diversifier les activités de services et artisanales et renforcer leur l'accessibilité pour une nouvelle proximité habitat/emploi, des centralités urbaines dynamiques et des potentiels spécifiques au Thionillois valorisés.</p> <p>En effet, leur localisation en bordure de l'A31 et de l'A30 et leur caractère significatif sur l'aménagement du territoire, justifie que ces zones commerciales soient délimitées en tant que ZACOM et que le DACOM intégré au DOO leur attribue des conditions en termes de desserte, de stationnement, de transports collectifs et de paysage. Ces conditions relèvent notamment de liaisons TC et douces entre ZACOM proches, vers les centres urbains et vers les gares afin de maîtriser les effets sur les trafics autoroutiers et d'empêcher les risques d'attente ou d'encombrement. Ainsi, ces conditions sont coordonnées entre les ZACOM et avec le tissu urbain qui les entoure pour assurer une cohérence globale et s'appliqueront tant sur les projets en cours d'urbanisation que lors du renouvellement des zones commerciales existantes.</p> <p>La maîtrise des flux passe aussi par les objectifs du DOO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de ne pas créer de nouveaux parcs d'activités structurant entre Thionville et Luxembourg afin de préserver l'A31 et l'équilibre commercial ; ▪ l'implantation commerciale dans le cadre d'opérations mixtes d'habitat ou touristique afin de renforcer la proximité des services ; ▪ d'organiser quelques parcs commerciaux de proximité de petite taille (dans les polarités Majeures, Moselle et Canner), s'ils sont justifiés par des motifs de réduction des obligations de déplacements vers des pôles commerciaux importants et plus éloignés ou impliquant l'utilisation d'axes routiers à fort trafic. En outre, ces parcs doivent s'articuler avec l'objectif de maintenir et dynamiser le commerce de centre. Par ces objectifs, le DOO vise à gérer des problématiques de diversité commerciale et d'accessibilité dans certains secteurs d'interface entre les grandes agglomérations et l'espace rural qui peuvent être accentuées si l'offre commerciale de proximité et de rayonnement local n'est pas assez répartie. Ces objectifs visent aussi à gérer la complémentarité entre commerce de centre et périphérique dans une logique d'organisation cohérente des déplacements (cf. aussi ci-après). ▪ L'interdiction d'implanter du commerce de détail hors les enveloppes urbaines et parcs commerciaux, si cette implantation s'effectue sous forme isolée, en discontinuité, le long d'un axe routier. <ul style="list-style-type: none"> ○ Privilégier l'implantation commerciale dans les centres (cf. précédemment) ; ○ Organiser l'implantation commerciale pour que la complémentarité entre l'offre de centre et périphérique soit porteuse de diversité commerciale et préserver la vitalité des centres. Ceci explique que le DOO mentionne que les commerces de détail n'ont pas vocation à s'implanter dans les parcs commerciaux, sauf s'ils ne peuvent s'implanter dans l'enveloppe urbaine. Ceci rejoint la démarche opérée par le schéma commercial du Val de Fensch et qui correspond aussi aux enjeux des autres grands axes commerciaux.

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'affirmation d'une performance entrepreneuriale et d'une approche du développement économique au travers de la gestion maîtrisée des flux et de l'attractivité du cadre de vie.</p>	<p>➤➤</p>	<p>Optimiser la qualité d'aménagement des parcs d'activités et commerciaux dans une logique d'intégration éco-paysagère, de gestion différenciée des flux et d'utilisation économe de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La structuration d'une armature économique et commerciale efficace et qui tient compte des enjeux de positionnement et de fonctionnement territorial s'effectue aussi dans le DOO : <p><i>En garantissant un aménagement de qualité et approprié aux besoins différents des entreprises.</i></p> <p>Les objectifs du DOO vise à optimiser l'aménagement des parcs d'activités et commerciaux de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la bonne correspondance des aménagements aux types d'entreprises que la stratégie économique du SCOT entend attirer ; ▪ Prévoir l'espace nécessaire pour les entreprises et leur évolution. En effet une mauvaise prise en compte de cet aspect peut conduire à une fragilisation des établissements ou leur départ vers d'autres zones d'activités impliquant une nouvelle consommation d'espace qui aurait pu être évitée. Ainsi, la qualité de l'aménagement est aussi au service de la maîtrise de la consommation d'espace. ▪ Favoriser les mutualisations possibles notamment en termes de réseau et de stationnement ; ▪ Eviter les risques de conflits de flux entre entreprises et ayant des impacts sur leur fonctionnement (et donc sur la santé des entreprises, les nuisances engendrées...); ▪ Intégrer paysagèrement et environnementalement les parcs d'activités et commerciaux afin de minimiser leurs nuisances et pollutions potentiels et concourir aussi à une image valorisée des entreprises. <p><i>En réduisant les besoins d'utiliser l'espace au bénéfice d'une meilleur fonctionnalité et accessibilité des parcs d'activités.</i></p> <p>En complément de toutes les autres mesures sur la localisation préférentielle des types d'activités économiques au regard des flux qu'elles génèrent et des dispositions à prendre en termes de mobilités alternatives pour les desservir, le DOO précise le réseau de parcs structurants d'activités existants et en projet. L'identification des parcs existants et en projet n'est pas exhaustive, mais qualifie les équilibres de l'armature afin que les développements futurs (extension, création de parcs) s'effectuent en cohérence à l'échelle du territoire et qu'ils puissent mettre en œuvre une réponse appropriée aux effets des grands projets (Terra Lorraine). Dans ce sens, le DOO donne 2 indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les vocations dominantes des espaces d'activités afin que les projets futurs favorisent les synergies et évitent les conflits de flux ; ▪ un développement majoritaire de l'offre économique et commerciale dans le pôle central du territoire (indicateur de 70% environ de la surface totale des parcs d'activités et commerciaux) ; ce qui conforte les objectifs de la DTA de développer le pôle industriel de autour de Thionville.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>De grands projets stratégiques porteur de nouvelles dynamiques et synergies économiques</i> ▪ <i>Une diversification économique s'appuyant sur l'attractivité résidentielle et contribuant à l'amélioration du cadre vie</i> ▪ <i>Le tourisme : une filière économique à structurer, un vecteur d'image territoriale à promouvoir</i> ▪ <i>La valorisation des activités agricoles et viticoles</i> ▪ <i>Les communications numériques : un support déterminant pour la performance économique et la qualité du cadre de vie</i> 		

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...</i> ▪ <i>Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises</i> ▪ <i>Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir</i> 	<p>➤➤ Préservé un maillage écologique fonctionnel et vecteur d'un renouvellement durable des ressources environnementales</p> <p>Le DOO procède d'une protection accrue de la trame verte et bleue du territoire dans une logique de préservation des fonctionnalités mais aussi de maîtrise des pressions sur les milieux grâce à une prise en compte du rôle que joue la nature ordinaire en amont sur la qualité de fonctionnement des espaces environnementaux en aval. En outre, le DOO intègre les relations qui existent entre la trame verte et la trame bleue ainsi que les objectifs de renforcement des liens écologiques que ce soit par des renaturation ou par le développement d'accroches naturelles à des trames vertes urbaines.</p> <p>La détermination des espaces constitutifs de la trame verte et bleue s'est basée sur l'EIE du SCOT dont l'analyse s'est appuyée sur une démarche de reconnaissance et de hiérarchisation des habitats écologiques et de leurs liens fonctionnels potentiels (cf. Méthodologie de l'approche par milieu - démarche des SCOT grenelle – Ministère du Développement Durable).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ données de la Dreal et du Museum d'histoire naturelle pour reconnaître les secteurs de potentiels écologiques ; ▪ étude par photo interprétation ▪ fonctionnement hydraulique des bassins versants ▪ données des DTA, SDAGE et SAGE existants ▪ prise en compte des structures écologiques des territoires voisins au SCOT <p>Elle a été réalisée en déclinant les trames et sous trames et leur niveau de connectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ milieux forestiers (dont ceux de la DTA) ▪ milieux ouverts : prairies essentiellement ▪ Milieux semi-ouverts : prairie, bocage, boisements, épars... ▪ Milieux aquatiques et humides ▪ Milieux spécifiques : pelouses sèches... <p>Le DOO précise ainsi les objectifs de protection/restauration des différents milieux écologiques de la trame verte et bleue et en décline la traduction spatiale. Il détermine pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pôles de biodiversité qui regroupent les milieux les plus fonctionnels et/ou les plus riches au plan patrimonial. Le DOO distingue 2 catégories d'espaces que les communes précisent à leur échelle pour vérifier si leur intérêt est avéré et pour leur appliquer en conséquence le niveau de protection fixé par le SCOT (si cet intérêt est avéré).

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p data-bbox="230 288 732 480">→ L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="327 544 732 874">▪ <i>Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...</i> <li data-bbox="327 895 732 1082">▪ <i>Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises</i> <li data-bbox="327 1102 732 1246">▪ <i>Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir</i> 		<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="958 304 2004 475">○ Les pôles majeurs que le DOO protège fortement en raison de la présence de milieux d'exception ou d'espèces rares. Ces espaces ne sont pas destinés à être urbanisés et si du bâti doit s'y implanter, celui-ci doit rester exceptionnel et ne pas porter atteinte à l'intérêt patrimonial. Les objectifs de protection doivent contribuer au maintien de l'intégrité fonctionnelle et spatiale de ces espaces en reconnaissant et protégeant les différents éléments naturels qui les composent (zones humides, bocage, forêt, landes,...). <li data-bbox="958 491 2004 762">○ Les pôles annexes (sans caractère patrimonial fort, mais intéressant du point de vue fonctionnel) dont le SCOT en protège le fonctionnement global en raison du bon état environnemental des milieux rencontrés et de la forte connectivité intermilieux qu'ils permettent. Ces espaces ne sont pas inconstructibles, mais l'urbanisation y est fortement maîtrisée pour conserver l'intérêt du fonctionnement d'ensemble de ces espaces. Ils visent surtout des espaces prairiaux et agricoles enrichis par des sections bocagères ou périforestières intéressantes pour l'avifaune, les petits mammifères et le déplacement des grands mammifères. En outre ces espaces participent de la protection d'espaces agricoles qui y sont implantés : vallée de la Canner, secteurs agricoles de Luttange, vallée de l'Oudrenne, vallée d'Apach... <li data-bbox="958 778 2004 975">○ Pour maîtriser les pressions directes sur ces espaces, le SCOT impose que le développement urbain n'évolue pas en les encerclant (et en maintenant des continuités spécifiques comme dans le secteur de Sierck), ni en cherchant à se rapprocher d'eux, lorsque cela est possible. Ces objectifs contribueront notamment à protéger les fonctions des lisières forestières ainsi que les espaces naturels et ruraux dont la trame et la qualité paysagère sont à préserver identifiés par la DTA (en outre le SCOT prévoit des coupures d'urbanisation). Ils contribueront fortement à protéger les espaces agricoles. <li data-bbox="958 991 1503 1018">○ Les massifs forestiers de la DTA sont protégés. <p data-bbox="936 1034 2004 1086">Ces pôles constituent les pivots de l'armature environnementale qui pour fonctionner nécessite de préserver le réseau d'espace naturel qui les relie (en fonction du type de milieux). (cf. ci-après).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="925 1102 2004 1351">▪ Des continuités écologiques qui constituent des coupures d'urbanisation à préciser par les PLU tout en étant compatible avec la taille et la direction données par les cartographies du SCOT. Ces espaces, souvent agricoles et prairiaux, relient les pôles de biodiversité entre eux ainsi que des milieux différents dans le cadre de continuum bois/bocage, ou bois/bocage/cours d'eau. Ces continuités permettront d'empêcher le fractionnement Est/Ouest et Nord/Sud des liaisons écologiques déjà fortement perturbées par les agglomérations et les infrastructures. Le Scot prévoit en outre des accroches (lien avec la parti 1 du DOO) entre les continuités écologiques et des trames vertes urbaines afin d'améliorer la qualité de vie dans les villes, bourgs et villages et de réduire les pressions issues de contacts brutaux entre ville et nature.

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...</i> ▪ <i>Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises</i> ▪ <i>Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir</i> 	<p>➤➤</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des coupures d'urbanisation qui permettent de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Protéger les continuités de la DTA. En outre, le DOO les précise spatialement et en regard de leur intérêt et de leur fonction (paysagère, écologique – lien avec la partie 1 du DOO). ○ Préserver les espaces naturels et ruraux de la DTA, notamment dans le Nord du territoire soumis à de plus fortes pressions de périurbanisation. Le SCOT demande aux communes de prévoir des coupures d'urbanisation larges (au caractère naturel ou agricole) empêchant que l'urbanisation progressivement ne connecte des bourgs qui étaient initialement séparés. ▪ La maîtrise des effets de coupures que les infrastructures et projet d'intérêt public ne pouvant s'implanter ailleurs sont susceptibles d'engendrer sur les espaces protégés du SCOT. A cette fin le DOO fixe des objectifs d'évitement et de correction des impacts potentiels. ▪ Des objectifs de restauration de milieu (cours d'eau) ainsi que des objectifs de rétablissement de continuités disparues ou fortement dégradées à étudier lors de la reconfiguration de grandes infrastructures (le SCOT localise les secteurs de rétablissement potentiel de ces continuités). ▪ La protection des zones humides et des abords de cours d'eau. Cette protection s'articule avec la législation nationale et les objectifs des SDAGE et Sage applicable. En outre, pour réduire ou maîtriser les pressions directes sur les milieux aquatiques et humides, le DOO fixe des objectifs de maintien d'espaces tampons entre ces milieux et les urbanisations (recul du bâti par rapport aux cours d'eau...). Notons que le SCOT localise à son échelle un secteur de présomption forte d'espaces humides le long de la Moselle, en accord avec les objectifs du SDAGE.

Grandes orientations du PADD



L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.

- *Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...*
- *Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises*
- *Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir*



Traduction dans le DOO

Rationaliser la gestion des ressources et renforcer la maîtrise des pollutions et nuisances.

En corrélation avec les autres objectifs de qualité urbaine fixés dans sa partie 3 et 1, le DOO organise la gestion des ressources et la maîtrise des pollutions et nuisances de façon à permettre sur le long terme le renouvellement de la capacité d'accueil du territoire grâce à des ressources en bon état et un cadre de vie attractif.

Pour cela le DOO prévoit les objectifs suivants.

- Protéger et économiser la ressource en eau :
 - En protégeant les captages et en tenant compte au plan urbain les enjeux de maîtrise des pollutions induits par les captages grenelle (dont les mesures agrienvironnementales sont en cours de définition à la date de réalisation du présent document) ;
 - En rationalisant l'utilisation de l'eau grâce au renforcement des interconnexions de l'adduction permettant d'améliorer la sécurisation. Si le territoire détient une situation favorable du point de vue des conditions de distribution, il s'agit de poursuivre l'optimisation des réseaux pour mieux exploiter la ressource (évite la multiplication des captages, les pertes...) mais aussi pour accroître la sécurisation dans la perspective de l'arrivée des grands projets.
 - En réservant l'eau potable à des usages nobles. La réutilisation des eaux pluviales est un vecteur d'économie d'eau.
 - En assurant la disponibilité suffisante de la ressource au regard des besoins de développement ; cette ressource étant évolutive.
 - En étant attentif à la qualité de fonctionnement des réservoirs du bassin ferrifère.
- Améliorer l'assainissement :
 - En généralisant les schémas des eaux pluviales,
 - En assurant la compatibilité des projets d'urbanisme avec la capacité des stations de traitement,
 - En développant les procédés d'hydraulique douce,
- Poursuivre et renforcer une politique des déchets alliant valorisation et prévention :
 - En poursuivant et intensifiant les mesures de sensibilisation pour améliorer le tri et la réduction des déchets à la source (compostage...),

Grandes orientations du PADD	>>	Traduction dans le DOO
<p>→ L'ambition d'une politique environnementale garante de la gestion pérenne des patrimoines et de toutes les ressources et créatrice de valeur ajoutée pour la stratégie économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour développer la biodiversité et gérer en transversal les enjeux de protection des autres ressources : espace agricole, eau potable, lutte contre les pollutions diffuses, valorisation touristique et du cadre de vie...</i> ▪ <i>Le renforcement de la qualité d'aménagement pour optimiser l'occupation de l'espace et apporter un cadre sûr et sain aux habitants et aux entreprises</i> ▪ <i>Pour une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité à promouvoir</i> 		<ul style="list-style-type: none"> ○ En renforçant les filières de collecte et de valorisation spécifiques des déchets. Il s'agit notamment de favoriser la méthanisation, de développer l'offre pour le traitement des déchets du BTP, de contribuer à l'optimum de fonctionnement des unités de valorisations (compostage, Méthavalor, unité de Metz) et d'étudier les possibilités de valorisation des déchets avec l'Allemagne et le Luxembourg. ○ En soutenant la pérennité du centre d'Aboncourt. ○ En intégrant en amont, les dispositifs de collecte dans les projets d'aménagement afin d'optimiser la gestion des déchets et la qualité fonctionnelle et esthétique des urbanisations. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la reconnaissance des sites et sols pollués et maîtriser l'exposition des populations au bruit (en lien aussi avec la partie 1 du DOO concernant la cohérence du développement des agglomérations au regard des infrastructures bruyantes). ▪ Structurer le potentiel pour la transition énergétique : <ul style="list-style-type: none"> ○ En développant les énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, géothermie biomasse... Les friches pourront contribuer à cet objectif lorsque leur état autorise un usage agricole pour la biomasse. ○ En économisant l'énergie dans l'aménagement et la construction grâce à l'optimisation des formes urbaines qui permet de réduire le besoin de créer des voiries routières et de favoriser les liaisons douces (rues traversantes, prise en compte des dessertes en TC...). <p>Mais aussi par la prise en compte des besoins urbains pour le bioclimatisme et par le renforcement de la réhabilitation des logements énergivores. Le SCOT fixe sur ce point plusieurs objectifs qui concernent aussi la qualité de l'habitat : réduction de la vacance de l'ordre de 90 logements par an, poursuite d'OPAH... Enfin, et en lien avec la trame verte urbain, le DOO promeut le développement de la nature en ville, notamment pour réduire les phénomènes d'ilots de chaleur.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire ou ne pas augmenter les vulnérabilités pour les personnes et les activités économiques. Dans ce sens le Scot décline à son échelle les mesures consistant à interdire ou soumettre à conditions l'urbanisation en fonction du type et du niveau de risque à gérer. Si les plans de prévention des risques s'appliquent indépendamment du Scot, cette gestion s'effectue au prisme des multiples informations révélant des aléas ou des risques ne faisant pas l'objet de servitudes que le SCOT a pris en compte : inondation dans les secteurs non couverts par les PPR, mouvement de terrain, rupture de digue, risque nucléaire. Les mesures du SCOT sont compatibles avec celles définies dans ces domaines par le SDAGE, la DTA et l'ASN. Elles appellent à être contextualisées à l'échelle de la commune au regard et en proportion du niveau de risque effectif évalué.

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité</p>	<p>➤➤</p>	<p>Rénover en profondeur l'accessibilité locale et globale du territoire en faveur des moyens alternatifs de mobilité.</p> <p>Le DOO opère une véritable hiérarchisation des flux au bénéfice d'un déploiement fort de l'usage des transports collectifs, mais qui suppose en même temps d'agir sur les déplacements routiers pour rendre attractifs et performants l'accès et la pratique des transports collectifs. A cette fin le DOO prévoit de multiples objectifs qu'il décline et s'articule en cohérence avec le développement de l'armature urbaine.</p> <p>Il s'agit ainsi de :</p> <p><i>Modifier l'organisation et la gestion des grands flux du territoire ;</i></p> <p><i>Améliorer les flux internes du territoire ;</i></p> <p><i>Faciliter mes échanges nationaux et internationaux du transport de marchandises.</i></p> <p>Pour cela, le DOO fixe les objectifs de renforcement et d'ajustement des moyens de mobilité routiers et en transports collectifs qui permettent d'améliorer la perméabilité du territoire aux grands flux et de mieux articuler ainsi les mobilités internes. La fluidification de l'axe Luxembourg Metz est capitale pour les mouvements transfrontaliers mais aussi pour passer du stade de corridor de transit à celui d'une accroche territoriale favorisant l'attractivité des échanges entre le Thionvillois, le Luxembourg, le Nord 54, Metz et l'Allemagne. De ce point de vue les renforcements de l'A31 avec une voie dédiée en TC et de l'A30 ainsi que le développement d'une ligne ferrée pour le Fret (Luxembourg-Metz / à terme) et du maillage est Thionvillois en accroche de l'A8 sont essentiels. En outre, et en accord avec cette organisation, le DOO prévoit les conditions de desserte des pôles structurants générateurs de grands flux : liaison A30/A31, grands projets (Europort...), desserte fer Terra Lorraine à étudier afin d'assurer la performance d'accès nécessaire à ce grand projet. Le fluvial est aussi un vecteur de mobilités structurant qui sera valorisé par le projet Europort, par l'activité touristique (Port de Basse Ham, haltes...) et par la prise en compte des besoins de chargement/déchargement entre Koenigsmacker et Maling.</p> <p>Parallèlement, la cohérence des flux internes doit être assurée en articulation avec les grands flux, le DOO prévoyant notamment pour cela de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accessibilité routière aux grands pôles urbains (cohérence des routes départementales, maîtrise des reports de circulation sur les axes urbains ou secondaires...); ▪ L'étude d'un nouveau franchissement de la Moselle qui comblera l'effet entonnoir des ponts existants et sera nécessaire pour établir une rocade complète, à terme, autour de Thionville (et en tenant compte des enjeux de contournement de Hettange-Gde).
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.</i> ▪ <i>Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains</i> 		

Grandes orientations du PADD	Traduction dans le DOO
<p>→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.</i> ▪ <i>Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains</i> 	<p>Rénover en profondeur l'accessibilité locale et globale du territoire en faveur des moyens alternatifs de mobilité.</p> <p>Conjointement les objectifs du DOO visent à accroître et diversifier l'offre en mobilités durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>En développant des réseaux de transports collectifs attractifs et performants ;</i> <i>En favorisant l'émergence des modes de déplacements alternatifs ;</i> <i>En promouvant une politique ambitieuse en matière d'intermodalité ;</i> <i>En renforçant et valorisant la pratique des modes doux.</i> <p>Pour accroître le report modal de la voiture vers les autres modes de déplacements, les réseaux urbains, interurbains et transfrontaliers doivent se renforcer et être interconnectés via en particulier la liaison TC sur l'axe Thionville Luxembourg (en plus de la ligne ferrée existante) et vers l'OIN, le renforcement des bus VILAVIL, l'aménagement d'une ligne forte de bus Vallée de la Fensch/Agglomération de Thionville des 2 côtés de la Moselle. L'étoile ferrée de Thionville joue également un rôle crucial puisqu'elle est le support de développement des déplacements massifiés et d'une intermodalité pouvant permettre de rabattre les flux en amont de la gare de Thionville. Le DOO prévoit dans ce sens la création / réouverture de gares sur les lignes ferrées, notamment secondaires, et identifie en cohérence l'organisation de développement des pôles d'échange. Le transport à la demande est aussi à développer, pour les mobilités rurales en particulier, et nécessite d'être articuler avec la stratégie de rabattement des flux vers les axes ferrés afin d'optimiser l'offre.</p> <p>Enfin, les mobilités alternatives sont aussi des vecteurs importants d'amélioration des déplacements quotidiens, que ce soit sur les grands axes ou pour les trajets urbains de courte distance. Le DOO fixe à ce titre des objectifs de renforcement des modes de type autopartage, covoiturage, électromobilité liée à des parkings relais desservis en BHNS ainsi que de développement des liaisons douces. Ces dernières sont à développer dans le cadre de projets économiques (le DOO fixe des objectifs dans ce sens dans sa partie 3) ainsi que résidentiel ; le DOO demandant d'accorder une place prioritaire aux déplacements doux dans les projets d'urbanisation nouvelle et de renouvellement urbain.</p> <p>Organiser spatialement des objectifs de logements qui renforcent les polarités et l'accès aux mobilités</p> <p>Si les armatures des transports et urbaine sont développées en cohérence dans le SCOT, le DOO prévoit en outre des objectifs supplémentaires privilégiant le développement résidentiel à proximité des gares et secteurs desservis par les TC dans une logique d'augmentation de la densité et de développement de la mixité fonctionnelle. Il s'agit ainsi de créer des espaces de services, mixte et compact soutenant le fonctionnement des TC.</p>

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.</i> ▪ <i>Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains</i> 	<p>>></p>	<p>Cette mise en cohérence des urbanisations et des déplacements se traduit aussi dans le DOO par la ventilation des objectifs de logements. En effet, la production de logements à 15 ans est répartie par EPCI : 67 % des logements programmés étant à minima produits dans Portes de France, le Val de Fensch et le Val d'Alzette (en raison de l'OIN et de l'objectif de développement de liaisons TC liant l'opération à Thionville et au réseau ferrée luxembourgeois).</p> <p>Les 33% restant se répartissent sur les centralités rurales fixées par le DOO ; les communes n'étant pas des centralités ayant vocation à maintenir leur population ou à l'accroître légèrement (le besoin en logement visant ainsi surtout à compenser le desserrement des ménages). En outre, les centralités rurales ont été choisies aussi en raison de leur capacité de desserte en transports collectifs à court ou long terme via le réseau de gares/haltes des lignes Thionville-Trèves et Thionville-Bouzonville. Bien sûr certaines de ces gares/haltes ne sont aujourd'hui que partiellement opérationnelles (ou en arrêt) et la fréquence des trains est relativement peu élevée. Néanmoins, le Scot s'inscrit dans une démarche de long terme qui s'engage à accroître fortement l'usage du train ; ce qui est d'autant plus cohérent que les infrastructures existent.</p> <p>En outre, pour affiner la ventilation des objectifs de logements en rapport avec l'offre en TC, le DOO la décline à l'échelle de chaque EPCI. Il organise dans ce sens des indicateurs de répartition à contextualiser au regard des capacités et du rôle de chaque commune. Dans ces capacités interviennent la présence d'une gare, critère favorable pour le développement préférentiel de l'urbanisation.</p> <p><i>La détermination des objectifs de logements et leur ventilation territoriale.</i></p> <p>Comme l'explique le chapitre relatif à l'explication des choix du projet, la croissance démographique envisagée nécessite une production de logements soutenue qui a été précisées sur 15 ans pour tenir compte de la temporalité issue de la reconversion des friches. Du fait de cette temporalité, les objectifs de productions sont plus intenses car il s'agit de réutiliser les friches et de produire en parallèle des logements par extension urbaine afin de ne pas engendrer de blocage ou de baisse dans le rythme constructif. Le DOO ventile les objectifs de logements par EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Val de Fensch reçoit une part importante de la production totale compte tenu de son rôle de polarité majeure, dans laquelle Hayange est une centralité urbaine structurante et Fameck une centralité commerciale de premier plan. La production fixée par le DOO tient compte du PLH à l'œuvre puis est intensifiée entre le terme du PLH et le terme du SCOT (le scot ne prévoyant toutefois pas de phasage car inapproprié : cf. reconversion des friches). En effet, les tendances baissières de la population observées dans la dernière période s'expliquent en partie par une production en logement qui n'a pas été suffisante pour de multiples raisons, notamment le fait que le renouvellement urbain est lourd à mettre en place.

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.</i> ▪ <i>Une hiérarchisation des flux permettant au Thionillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains</i> 	<p>>></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Arc Mosellan comporte des centralités principales et relais contribuant à l'articulation de la vallée de la fensch et de Portes de France. En effet, Guénange est une polarité de services de rayonnement local ayant vocation à jouer un rôle en matière de transport (gare routière en projet). En outre, Guénange, Bertrange et Boust sont à proximité de grands projets (Terra Lorraine, Europort) et partagent avec le Val de Fensch et l'agglomération de Thionville des enjeux communs d'organisation des transports et infrastructures (D1, liaison A30/A31). Enfin, leur proximité avec les grandes agglomérations motive au développement de leur urbanité afin de développer une cohérence d'offre de service et de parcours résidentiel. En outre, Kédande/Distroff et Metzervisse ont vocation à renforcer leur rôle de polarité rurale de services (+accès au train) bénéficiant aux communes voisines. Enfin Koenigsmacker et Malling appuient l'axe Moselle ; Koenigsmacker détenant en outre une desserte ferrée à valoriser. L'ensemble de ces éléments ont été pris en compte et justifie le volume de production fixé par le DOO. ▪ Trois Frontières détient la quantité de logements à produire la plus faible ce qui s'explique par son moindre poids démographique et la présence de seulement 2 centralités sur l'axe Moselle : Sierck ainsi que Rettel qui a vocation à soutenir Sierck en raison des contraintes topographiques et spatiales qui concernent cette dernière. ▪ Portes de France reçoit 35% des objectifs de logement compte tenu de la polarité majeure que constitue Thionville et du rôle de premier plan que joue Terville (notamment au plan commercial) et Yutz (2^{ème} pôle démographique + parc tertiaire et est aussi une centralité commerciale + gare future de rabattement). En outre, les liens urbains forts qui existent entre ces communes ainsi qu'avec Manom impliquent un développement global et cohérent de l'urbanité de cette partie de l'agglomération.

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p data-bbox="230 256 752 416">→ L'engagement d'une rénovation profonde de l'organisation des flux et de l'accès aux mobilités en faveur des déplacements alternatifs à la voiture et d'une nouvelle proximité</p> <ul data-bbox="322 467 752 847" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="322 467 752 647">▪ <i>Un véritable report modal des mobilités en faveur des transports collectifs s'appuyant sur la structuration des pôles du territoire et à une échelle transfrontalière.</i> <li data-bbox="322 667 752 847">▪ <i>Une hiérarchisation des flux permettant au Thionvillois de s'insérer dans leur dynamique et de les adapter aux capacités et vocations des différents espaces urbains</i> 	<p data-bbox="768 240 831 280">>></p>	<ul data-bbox="862 288 2007 1015" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="862 288 2007 512">▪ Cattenom et Environs est l'EPCI ayant eu le plus taux de construction entre 1999 et 2009. L'objectif du SCOT est de poursuivre la croissance tout en la maîtrisant afin d'équilibrer les rapports de développement avec les polarités majeures. Cattenom, centralité principale de services et équipements, et Hettange –Gde (Gare), centralités urbaines fortes ayant des liens de proximité intenses avec Thionville (Gare, infrastructure...); ces 2 communes sont les principaux pivots de développement de l'EPCI. Les autres centralités secondaires et de proximité ont vocation aussi à se renforcer, mais de façon maîtrisée pour éviter les risques de périurbanisation et pour favoriser le développement de services tenant compte du fonctionnement transfrontalier. <li data-bbox="862 544 2007 1015">▪ Val d'Alzette comporte 3 centralités principales qui avec l'OIN constitueront une polarité forte développant des liens intenses et transfrontaliers avec Belval et le Nord 54. Les objectifs de logements du Scot tiennent compte du PLH à l'œuvre et prévoient l'amorce de l'OIN ; considérant en outre qu'il ne s'agit pas d'objectifs maximum et qu'ils peuvent être dépassés s'ils n'engendrent pas de consommation d'espace supplémentaire. Notons sur ce point que les projets en renouvellement urbain qui se réaliseront dans la CCPHVA n'engendreront pas de consommation d'espace au sens du Scot. L'organisation de cette amorce de l'OIN est justifiée par le fait qu'il existe un décalage temporel de programmation entre le terme du SCOT et celui de l'OIN : les objectifs de l'OIN complètent ceux du SCOT pour la CCPHVA (SCOT+OIN = 8000 logements à 20/25 ans, en tout). Elle est aussi justifiée par un motif opérationnel et de cohérence puisqu'à la date de réalisation du SCOT le phasage programmatique de l'OIN et le départ de sa mise en oeuvre n'étaient pas connus. Ceci explique aussi que les objectifs du SCOT soient fixés à l'échelle de l'EPCI (que les logements soient réalisés dans le cadre de l'OIN ou non) afin d'assurer un rythme constructif suffisant des communes dans l'attente de la mise en œuvre des opérations stratégiques de l'OIN. Compte tenu de l'importance de ce projet et des programmations urbaines fines qu'il nécessite, la mise en œuvre de l'Ecocité/OIN conduira à préciser les objectifs inscrits dans le SCOT. Dans le cas où la programmation de l'Ecocité/OIN serait plus rapide, le SCOT opèrerait une mise en compatibilité (PIG...).

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p>→ La valorisation d'un espace à vivre attractif offrant diversité et qualité de vie et des services... et au compte d'une image territoriale à promouvoir</p>	<p>➤➤</p>	<p>Les objectifs de productions de logements sont explicités précédemment dans l'explication des choix du PADD et du chapitre du DOO « Organiser spatialement des objectifs de logements qui renforcent les polarités et l'accès aux mobilités ».</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La création d'une nouvelle offre de logements : impulsion d'un cadre de vie attractif</i> ▪ <i>Une politique de l'habitat appropriée aux besoins spécifiques des différents publics et ciblant la rénovation de l'habitat (dont la vacance)</i> ▪ <i>Une offre structurée en logements qui améliore l'accès aux mobilités et aux aménités urbaines</i> 		<p>Promouvoir un habitat de qualité</p> <p>Les objectifs du SCOT en matière d'habitat visent à développer des urbanisations de qualité et performantes en termes de fonctionnement et de compacité ainsi qu'une offre en logement équilibrée afin de répondre aux enjeux de mixités sociale et générationnelle.</p> <p><i>Assurer une gestion économe de l'espace et renforcer la qualité urbaine</i></p> <p>La compacité et la qualité urbaine concourent d'un même objectif à savoir : innover et renouveler les espaces bâtis vers une urbanité plus importante qui favorise le développement des services tout en procurant un cadre de vie agréable et attractif. Hors les communes très rurales, la majorité des bourgs et villes traduisent une phase de transition de leur urbanité : les développements sont de plus en plus compacts et placent en premier plan de nouveaux enjeux à gérer d'organisation du stationnement, de valorisation de la nature en ville et l'optimisation du tissu existant. L'objectif du SCOT est d'accompagner cette transition en développant des espaces urbains plus fonctionnels tout en tenant compte des différences morphologiques et d'échelles qui existent entre les grandes agglomérations et les villages de faible taille. Dans ce sens, le DOO prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De maîtriser les extensions urbaines afin que la compacité du développement profite à la mixité fonctionnelle et à l'amélioration des liaisons entre les nouveaux espaces d'habitat et les centres. A cette fin, le DOO demande que les communes recherchent systématiquement les capacités d'utilisation des espaces libres dans le tissu urbain existant et définisse au regard de cette capacité dégagée les besoins en extension urbaine (que les PLU devront justifier). Ces capacités dépendent de chaque commune en fonction de la configuration des lieux, des contraintes et des objectifs de protection de l'environnement. Il demande aussi que les espaces publics soient diversifiés et répondent aux différents usages afin de favoriser des espaces conviviaux et propices aux piétons. Le DOO demande aussi de prioriser l'offre en logements à proximité des secteurs desservis par les TC et noyaux denses bâtis disposant de services. Il fixe aussi des densités (cf. précédemment les objectifs du DOO pour préserver l'espace agricole). ▪ De développer la qualité urbaine par la reconquête du logement vacant, le traitement paysager des limites urbaines et la valorisation du patrimoine.

Grandes orientations du PADD		Traduction dans le DOO
<p data-bbox="230 256 790 387">→ La valorisation d'un espace à vivre attractif offrant diversité et qualité de vie et des services... et au compte d'une image territorial à promouvoir</p> <ul data-bbox="322 435 790 802" style="list-style-type: none"> ▪ <i>La création d'une nouvelle offre de logements : impulsion d'un cadre de vie attractif</i> ▪ <i>Une politique de l'habitat appropriée aux besoins spécifiques des différents publics et ciblant la rénovation de l'habitat (dont la vacance)</i> ▪ <i>Une offre structurée en logements qui améliore l'accès aux mobilités et aux aménités urbaines</i> 	<p data-bbox="801 240 869 280">>></p>	<ul data-bbox="981 264 2007 403" style="list-style-type: none"> ▪ De mixer les formes urbaines au bénéfice aussi d'un parc de logements variés. Cette diversité est recherchée en même temps que l'innovation dans les typologies de logements (logements intermédiaire), les formes de promotion immobilière et dans la qualité environnementale de l'urbanisme (écoconstruction, AEU...lien aussi avec la partie 2 du DOO sur l'énergie). <p data-bbox="943 456 1532 480"><i>Définir une politique cohérente en matière de logement</i></p> <p data-bbox="943 499 2007 555">Les objectifs du DOO répondent directement aux orientations du PADD et enjeux du diagnostic. En effet, il prévoit des objectifs :</p> <ul data-bbox="981 595 2007 1182" style="list-style-type: none"> ▪ De mixité de l'habitat au regard des besoins des différents publics ; le Thionvillois étant amené à développer plus de diversité dans son parc du fait de la transition territoriale qui est à l'œuvre. S'il s'agit de développer une offre qui attire les actifs nécessaires à la stratégie du SCOT, l'objectif est aussi de procurer un parcours résidentiel fluide pour tous les habitants. Les besoins sont ainsi multiples et le DOO définit dans ce sens les besoins à anticiper en fonction des profils des populations. Ces profils intègrent le vieillissement ainsi que les travailleurs temporaires (centrale de Cattenom... Terra Lorraine...). ▪ De mixité sociale dans une logique de rattrapage de la loi SRU pour les communes concernées et de production permettant de conserver le taux rattraper. Cela vise des communes de Portes de France et du Val de Fensch. En outre, le logement social a vocation à se diversifier au regard des différents besoins (PLS, PLAU, PSLA...) ainsi qu'à se renforcer dans les communes peu dotées en LLS et qui disposent des transports et équipements nécessaires pour répondre aux besoins de la population. Dans l'espace rural où le taux de LLS est relativement peu élevé et les conditions de financement peu attractives (zonages relatifs au financement du logement social peu compétitif par rapport aux secteurs des agglomérations), il s'agira de favoriser le LLS au regard des besoins spécifiques de la population (ouvrier agricole...) et en privilégiant la production dans les polarités du SCOT afin d'offrir aux populations proximité de services et accès aux TC. La lutte contre les copropriétés dégradées constitue aussi un objectif, bien que complexe à mettre en œuvre. Enfin, le DOO prévoit des objectifs de réhabilitation de logement et de lutte contre l'habitat indigne.